

17-20 nov. 2025

107^e
CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

POUR LES COMMUNES
LIBERTÉ!





#lescommunesheureusement



PROGRAMME

Le 107e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Comme chaque année, il sera précédé, le 17 novembre, de la Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux. À la veille des élections municipales prévues en mars 2026, les débats de ce congrès mettront en lumière les grandes priorités de la vie communale et intercommunale. Le thème retenu pour cette édition, « Pour les communes, liberté ! », exprime une exigence et un appel. Exigence de donner aux communes les moyens d'exercer pleinement leurs responsabilités. Appel à défendre et à élargir l'espace de liberté indispensable à l'action publique locale, au service des habitants et des territoires.

Inscriptions sur <https://www.amf.asso.fr/inscription>

 Les grands débats  Les forums  Points info  Agoras 1-2

LUNDI 17 NOV.

09:30 **Débat - Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux**

RENCONTRE DES ELUS D'OUTRE-MER

09:30 **Ouverture - Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux**

Intervention de David Lisnard, président de l'AMF

Avec la participation de Naïma MOUTCHOU, ministre des Outre-mer

Intervention de Naïma Moutchou, ministre des Outre-mer

Impacts du changement climatique et transition écologique : les élus d'Outre-mer en première ligne

Face au changement climatique, aux risques naturels accrus et à la fragilité des écosystèmes, les maires et présidents d'intercommunalité d'Outre-mer sont en première ligne. À la croisée des urgences environnementales et des attentes des habitants (sécurité, enjeux sociaux, sanitaires, économiques...), ils portent des projets innovants de transition écologique, adaptés à la réalité et à la spécificité de chaque territoire. Mais ces initiatives, souvent exemplaires, se heurtent à des défis qui les dépassent : intensification des événements climatiques extrêmes (cyclone, tempêtes tropicales, sécheresses, montée des eaux, développement des sargasses...), contexte financier contraint, autant de facteurs exigeant une solidarité nationale forte. Cette table ronde aura pour objectif de donner la parole à des élus qui au quotidien, font preuve d'inventivité pour construire des réponses concrètes, résilientes et exemplaires face aux urgences climatiques et à la protection de la biodiversité. Il s'agira également de revenir sur les différentes crises et de voir comment accompagner et outiller les élus dans ce contexte.

Séquence 1 : Face aux défis des changements climatiques et de la protection de la biodiversité, les maires en action **Séquence 2 : Quelles pistes de coopération pour mieux prendre en compte les effets du changement climatique dans les outre-mer**

Avec les interventions pressenties de : - Héric ANDRE, maire de Vieux-Fort (971) - Ericka BAREIGTS, maire de Saint Denis (974) - Yseult BUTCHER, maire de Hao (987) - Michel-Ange JEREMIE, maire de Sinnamary (973), président de l'association des maires de Guyane - Madi MADI SOUF, Maire de Pamandzi (976), président de l'association des maires de Mayotte - Jocelyn SAPOTILLE maire de Lamentin (971), président de l'association des maires de Guadeloupe - Wilfried WEISS, maire de Koumac (988) - Frédéric MORTIER, Inspecteur général, Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) - Sophie PANONACLE, députée de la Gironde - Baptiste RIVOIRE, Fédération Nationale de Protection Civile

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Débat en présence de Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF

Intervention de Micheline Jacques, présidente de la Délégation aux Outre-mer du Sénat

La sécurité dans les communes d'Outre-mer

En partenariat avec la Délégation aux Outre-mer du Sénat

Les communes d'Outre-mer sont confrontées à une criminalité et une délinquance hors normes souvent liées au narcotrafic et à la prolifération des armes. Le dernier rapport du Sénat sur l'insécurité en Outre-mer en dresse un tableau alarmant. Les maires, en première ligne face à ces graves troubles, doivent répondre aux attentes des citoyens alors qu'un « choc régalien » est attendu. Si l'État a déjà mis en place des actions encourageantes, les problématiques demeurent vives. À travers cette table ronde, il s'agira pour les maires aux côtés des parlementaires et de l'État, d'examiner collectivement les réponses possibles à ces enjeux majeurs, pour répondre aux attentes fortes des populations qui vivent l'insécurité au quotidien.

Séquence 1 : L'insécurité et le narcotrafic dans les outre-mer : un constat alarmant

Séquence 2 : Quels leviers d'action pour les maires et quelle coopération avec les services de l'Etat ?

Avec les interventions pressenties de : Tearii ALPHA, maire de Teva i Uta Président de la communauté de commune de Tereheamanu (987) Serge HOAREAU, maire de Petite-Île (974), président de l'Association des maires de La Réunion Marib HANAFFI, maire d'Acoua (976) Justin PAMPHILE, maire du Lorrain (971), président de l'association des maires de la Martinique Sandra TROCHIMARA, maire de Cayenne (973) Étienne BLANC, auteur de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic Aline CLEROT, Procureure de la République de Cayenne Catherine CONCONNE, sénatrice de la Martinique Jean-Baptiste DULION, chef de la mission outre-mer, Direction Général de la Police nationale Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, sénatrice du Val-d'Oise, auteure d'un rapport sur les polices municipales (2025) « 25 propositions pour donner aux polices municipales les moyens de lutter contre l'insécurité du quotidien » Victorin LUREL, Sénateur de la Guadeloupe co-rapporteur de la délégation sénatoriale aux outre-mer « sur l'action de l'Etat outre-mer : pour un choc régalien » (proposition sénat pour cette séquence) Général Pierre POTY, Commandant la gendarmerie Outre-mer (CGOM)

Avec la participation du Colonel Hubert PERCIE DU SERT et de Christian DE ROCQUIGNY, adjoint à l'Office anti-stupéfiants (OFAST).

Débat animé par Marie-Christine PONAMALÉ, journaliste

[Compte rendu](#)

Débat en présence de Joël BALANDRAUD, maire d'Evron (53), vice-président de l'AMF

MARDI 18 NOV.

**CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**

Paris Expo Porte de Versailles, 1 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

La place du maire dans la sécurité : prévention de la délinquance et coordination avec l'Etat, mais pas que...

A l'approche des prochaines élections municipales, les maires sont confrontés à une double pression en matière de sécurité. D'un côté ils ont à répondre aux attentes toujours plus fortes de la population, de l'autre, l'Etat semble se départir d'une partie de ses prérogatives régaliennes en s'appuyant sur une responsabilisation croissante des maires. Dans ce contexte, une prise de recul est utile pour analyser les dynamiques en cours, effectuer un tour d'horizon des prérogatives des maires et questionner leurs rôles dans le champ de la sécurité ainsi que leur interaction avec l'ensemble des autres acteurs concernés. Par ailleurs, si l'Etat et les collectivités se coordonnent pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques, les contours de cette coordination restent flous et empiriques. Comment mieux coordonner les efforts de la commune, de l'Etat, des autres acteurs, pour plus d'efficacité et de lisibilité ?

Séquence 1 : quel panorama de l'insécurité territoriale par les maires de France ? La sécurité est devenue la première préoccupation des Français pour les prochaines élections municipales. Mais de quelle insécurité parlons-nous ? Hausse des incivilités et des violences, délinquance environnementale, extension du narcotrafic, cybercriminalité... La petite et la moyenne délinquances, celles du quotidien, perturbent la tranquillité publique et impactent le contrat social. Avec la participation pressentie de : Serge GROUARD, maire d'Orléans (45) Serge HOAREAU, maire de Petite-Île (974), président de l'Association des maires de La Réunion Nathalie KOENDERS, maire de Dijon (21) Christine GONZALES-DEMICHEL, cheffe de Service Statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) Colonel François HULOT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Eure Laurent MERCIER, Directeur interdépartemental de police nationale de Seine-et-Marne

Séquence 2 : quel est le périmètre d'exercice des pouvoirs des maires ? Au cours de la Vème République, les maires n'ont jamais reçu autant de pouvoirs en matière de prévention de la délinquance, de tranquillité et de sécurité publiques alors qu'ils ne devraient que concourir, avec leurs moyens, à la mission régalienne de sécurité normalement réservée à l'Etat et aux FSI. Dernièrement, les réflexions sur le Beauvau des polices municipales ont amené les élus, et l'AMF, à envisager de nouvelles prérogatives judiciaires dans le champ délictuel pour les polices municipales afin de lever des freins opérationnels. Plusieurs maires évoqueront l'éventail des pouvoirs exercés sur le terrain et leurs visions sur leur périmètre d'action : prévention de la délinquance, vidéoprotection, cyber, violences urbaines, police municipale et rurale, la justice de proximité du maire (rappel à l'ordre, transaction municipale) etc. Avec la participation pressentie de : Rodolphe AMAILLAND, maire de Vertou (44), président de l'association des maires de Loire-Atlantique, Pierre HURMIC, maire de Bordeaux (33), président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), Julie MERCIER, directrice de la DEPSA, ministère de l'Intérieur, William PONSART, garde-champêtre, Cessenon-sur-Orb (34), Steve RICHARD, directeur de police municipale, coordinateur du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). **Séquence 3 : comment repenser la coopération opérationnelle entre les communes et l'Etat ?** La contractualisation Etat – collectivités s'est développée à mesure de la progression de la décentralisation. Au fil du temps et avec l'évolution des enjeux de sécurité, la coopération opérationnelle entre l'Etat et les maires est devenue le facteur clé du succès d'une stratégie territoriale de sécurité efficace. Ce « coude à coude » reste pourtant hétérogène et basé sur la bonne entente locale. Les représentants des forces de sécurité intérieure et de la justice présenteront leur stratégie partenariale. Ils interagiront avec les maires présents pour répondre aux fortes attentes des élus, mais aussi des présidents d'intercommunalité dans ce domaine. Avec la participation pressentie de : Nicolas DARAGON, maire de Valence (26), président de la communauté d'agglomération Valence Romans Sandrine JANIAUD-LARCHER, maire de Delle (90) Laëtitia FRANCAERT, procureure de la République à Villefranche-Sur-Saône Général de corps d'armée Lionel LAVERGNE, directeur des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale Philippe TIRELOQUE, Directeur national de la sécurité publique (DNSP)

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Forum co-présidé par Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et Frédéric MASQUELIER, maire de Saint Raphaël (83), président de la communauté urbaine Esterel Côte d'Azur, co-présidents de la commission sécurité.

Culture et sport : simples variables d'ajustement ou outils de cohésion sociale ?

Les communes ont à cœur de promouvoir l'accès de tous aux activités culturelles et sportives, vecteurs d'éducation, d'émancipation, d'ouverture et de cohésion sociale. Malgré le caractère facultatif de ces services publics, leur fort engagement a permis, en lien étroit avec des associations très impliquées, de développer un tissu dense d'équipements et d'activités accessibles tant en milieu urbain qu'en milieu rural. La situation économique et les fortes contraintes budgétaires imposées par l'Etat mettent toutefois en difficulté les collectivités et les associations dans la poursuite de leur engagement dans ces deux domaines (réduction du nombre d'évènements ou des heures d'ouverture des équipements, baisse des subventions...), pourtant essentiel dans un contexte social dégradé. Alors que les pratiques culturelles et sportives tendent à se diversifier et à s'individualiser, les élus cherchent des solutions pour y répondre tout en favorisant le vivre ensemble, ainsi que des leviers d'accompagnement notamment financiers.

Séquence 1 : les maires confrontés au risque de fragilisation des politiques culturelles et sportives Les élus sont convaincus de l'utilité sociale des politiques d'émancipation par la culture et le sport, dont les bénéfices s'apprécient sur le long terme. Ils alertent toutefois sur l'accroissement des difficultés rencontrées pour maintenir une offre culturelle et sportive accessible à tous (tensions budgétaires, associations en souffrance, bénévolat plus volatile, pressions d'habitants sur l'offre...) et les conséquences en matière de cohésion sociale.

Séquence 2 : les communes appelées à s'adapter à l'évolution des pratiques sportives et culturelles Les communes sont amenées à devoir s'adapter à l'évolution des pratiques sportives et culturelles (nouvelles disciplines, inclusion, demandes individuelles ...) tout en recherchant à maintenir des pratiques mixtes et ouvertes au plus grand nombre. Un certain nombre de communes transforment déjà des équipements en tiers-lieu permettant de croiser différentes activités (par exemple la bibliothèque). La mutualisation d'espaces et des moyens entre la culture et le sport peut-elle se développer ? Quel partenariat possible avec le secteur privé pour diversifier les financements ?

Avec les interventions pressenties de : Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire de Mitry-Mory (77) Olivier FORT, adjoint au maire de Petite-Ile (974) Christine de NEUVILLE, maire de Vicq-sur Breuilh (87), vice-présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne Amélie OUDEA-CASTERA, présidente du CNOSF Philippe DIALLO, président de la FFF Stéphane KRASNIEWSKI, président du Syndicat des musiques actuelles

En présence de Marina FERRARI, ministre des Sports

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

Forum co-présidé par Florence PORTELLI, maire de Taverny (95) et Olivier PEVERELLI, maire du Teil (07), co-présidents de la commission Culture ; Noëlle CHENOT, maire de Surzur (56), et David LAZARUS, maire de Chambly (60), co-présidents de la commission Sport.

Lever les contraintes à la maîtrise foncière au service des politiques d'aménagement

Dans un contexte d'injonctions parfois contradictoires des politiques entre elles (production de logements, réduction de la consommation foncière, développement de l'industrie, etc.), l'accès au foncier représente un des principaux obstacles rencontrés par les maires et les présidents d'intercommunalité, dans l'exercice de leur activité. À travers plusieurs prises de parole et retours d'expérience, ce temps d'échange permettra d'aborder les outils de maîtrise foncière à disposition des communes et intercommunalités, afin de montrer comment les mobiliser et les utiliser dans un contexte de raréfaction du foncier et d'augmentation des coûts qui lui sont liés. La disponibilité des opérateurs sur l'ensemble du territoire, le modèle économique de la construction, ainsi que les obstacles à lever y seront également discutés.

Séquence 1 : État des lieux de la maîtrise foncière : blocages et contraintes À travers un tour de table, les participants introduiront le forum en caractérisant la maîtrise foncière et ses enjeux, notamment en matière de planification et de programmation. La présentation des difficultés et entraves auxquelles font face les élus permettra de mettre en exergue les limites rencontrées dans leur application, ainsi que les contradictions des politiques entre elles, à travers le contexte normatif d'une part (encadrement de la consommation foncière par le dispositif ZAN, conciliation avec les objectifs de production de logements, de réindustrialisation, de renaturation, de restructuration des zones commerciales et de production d'énergie renouvelable) et la conjoncture économique d'autre part (coûts du foncier, accessibilité de la construction neuve vis-à-vis de la rénovation, présence éparse d'opérateurs sur le territoire, manque d'attractivité).

Séquence 2 : Une mise en œuvre qui pose la question de l'anticipation à travers des stratégies territoriales spécifiques Cette séquence permettra d'aborder les moyens à disposition des collectivités pour agir (droit de préemption urbain, emplacements réservés, expropriations, baux dissociant le foncier du bâti, etc.), ainsi que les pistes d'évolution plébiscitées par les élus locaux (accélération des procédures de récupération foncière, relance de la mise à disposition avec décote du foncier public de l'État et de ses opérateurs, fiscalité locale incitative en matière de lutte contre les logements vacants, intensification des usages, extension des périmètres d'intervention des EPF etc.). Elle permettra également de débattre de l'intérêt de mettre ces outils au service de stratégies locales, afin d'anticiper les effets induits par la conciliation de politiques publiques concurrentes (zones de compensation ou de renaturation, par exemple).

Avec les interventions pressenties de : Moïse EDWIN, maire de Apatou (973) Aurélie MÉZIÈRE, maire de Plessé (44) Constance de PÉLICHY, députée du Loiret (41), Vincent JEANBRUN, Ministre de la Ville et du Logement Michèle RAUNET, notaire, membre du conseil scientifique du Gridauh et présidente de la commission n°3 du Congrès des notaires de France 2024 "Vers un urbanisme durable : Accompagner les projets face aux défis environnementaux".

Forum animé par Christophe ROBERT, journaliste

[Compte rendu](#)

Forum co-présidé par Catherine LHERITIER, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher, Véronique POUZADOUX, maire de Gannat (03), présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, présidente de l'Association des maires de l'Allier, Sylvain ROBERT, maire de Lens (62), président de la communauté d'agglomération de Lens - Liévin, co-présidents de la commission Aménagement et Thierry REPENTIN, maire de Chambéry (73), président de la communauté d'agglomération du Grand Chambéry.

La place des personnes en situation de handicap dans la commune

Cette année, la loi du 11 février 2005 a fêté ses 20 ans. Ce texte fondateur a posé les bases d'une meilleure prise en compte du handicap dans la société, en imposant notamment des obligations en matière d'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des services numériques. A l'heure où d'aucuns plaident pour une nouvelle loi et un renforcement des sanctions, les résultats de l'enquête menée par l'AMF, dévoilés à l'occasion du Congrès, permettront de dresser un état des lieux des avancées et des difficultés rencontrées par les communes et intercommunalités dans la prise en compte du handicap. Ce forum fournira également des clés pour construire un futur projet de mandat résolument tourné vers l'inclusion.

Séquence 1 : l'accessibilité, comme condition de l'autonomie des personnes en situation de handicap

L'accessibilité est considérée par les associations engagées en matière de handicap comme le pilier de la loi du 11 février 2005 et de la convention relative aux droits des personnes handicapées. L'accessibilité de l'ensemble de l'environnement (urbanisme, services et emploi, communications et formations...) est la condition de l'autonomie des personnes handicapées. Quel bilan après les 20 ans de la loi : quel état d'avancement ? quels freins identifiés localement ? quels financements pour accompagner cette ambition nationale de cohésion sociale et d'égalité des droits ?

Séquence 2 : l'inclusion des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie L'accessibilité des services et des équipements est la condition nécessaire mais pas suffisante à l'accès à l'école, à l'emploi, à la santé, aux activités culturelles et sportives, à la vie politique et associative pour les personnes en situation de handicap, à tous les âges de leur vie quelle que soit la nature du handicap. Les communes ont un rôle crucial à jouer du repérage à l'accompagnement à la scolarité des enfants porteurs de handicap, du logement à l'emploi, des activités culturelles et sportives jusqu'au vieillissement des personnes par les services d'accompagnement à domicile. L'accès à la vie démocratique et à la citoyenneté sont enfin de leviers pour bâtir une société plus inclusive.

Avec les interventions pressenties de : Luc BOUARD, maire de La Roche-sur-Yon (85) Francine DOQUET ROUSSAS, élue communautaire déléguée au handicap, Communauté d'Agglomération Cap Excellence (971) Clémentine LE MARREC, maire de Bénouville (14) Isabelle SAURAT, déléguée interministérielle à l'accessibilité Arnaud de BROCA, président du Collectif handicaps Françoise DESCAMPS-CROSNIER, présidente du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

Avec la participation de : Charlotte PARMENTIER-LECOQ, ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap

Forum animé par Philippe POTTIÉE-SPERRY, journaliste

Forum co-présidé par Xavier ODO, maire de Grigny-sur-Rhône (69) et Isabelle ASSIH, maire de Quimper (29), maires-référents Handicap.

10 ans après la loi économie sociale et solidaire, réaffirmer les enjeux locaux

La loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a fêté ses dix ans l'année dernière définit l'économie sociale et solidaire comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». L'ESS rassemble les entreprises et organisations qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, le secteur de l'ESS représente 10% du PIB et près de 14 % des emplois privés en France. Il compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés. Cependant, malgré le rôle important de l'ESS, les crédits qui lui sont alloués continuent de baisser drastiquement. Ce forum permettra ainsi de rappeler la nécessité de préserver les moyens d'action et financiers du secteur de l'ESS, en s'appuyant notamment sur des exemples concrets d'engagement par les communes, les intercommunalités et les citoyens en faveur de l'ESS.

Séquence 1 : Comment éviter la fragilisation du secteur de l'économie sociale et solidaire : quelles solutions pour préserver et renforcer les moyens d'action et financiers des acteurs de l'ESS ? Les acteurs de l'ESS sont, aujourd'hui, très préoccupés par la baisse des crédits globaux alloués à l'ESS qui sont passés de 19,2 millions d'euros en 2024 à 15,6 millions d'euros en 2025. Cette baisse et son évolution auront un impact non négligeable sur les acteurs de l'ESS qui sont au service des populations fragiles (accompagnement social, insertion par l'emploi...) notamment dans les communes rurales, dans les quartiers de la politique de la ville et en outre-mer. Face à cette situation et dans un contexte budgétaire contraint, quelle est la feuille de route à définir au niveau national pour créer un environnement favorable au développement de l'économie sociale, accroître sa visibilité et renforcer son accès au financement ? Sous l'impulsion de l'Union européenne, la France est en train de finaliser sa stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire avec la participation de tous les acteurs concernés. Cette stratégie nationale sera-t-elle à la hauteur des attentes des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Quel sera le rôle des communes et des intercommunalités ?

Séquence 2 : Quel est l'engagement des communes et des intercommunalités en faveur de l'économie sociale et solidaire et comment le renforcer ? Les collectivités locales apportent un soutien notamment financier important au secteur de l'économie sociale et solidaire. Selon la Cour des comptes, les collectivités locales ont dépensé près de 6,7 milliards d'euros en faveur des structures de l'ESS, en 2023. Les collectivités locales donnent la priorité aux subventions de fonctionnement et aux associations employeuses. Elles versent également des subventions aux mutuelles, aux coopératives et aux fondations. Ce forum sera ainsi l'occasion de partager des bonnes pratiques sur des projets, soutenus et accompagnés par les communes et les intercommunalités en matière d'économie sociale et solidaire. A titre d'exemple, nous pouvons citer : La ferme des possibles (Stains - 93) qui est une ferme pédagogique expérimentale et au service des du territoire, ayant un rôle d'insertion par l'agriculture, les loisirs, l'apprentissage et la production de fruits et légumes. Son modèle repose sur une logique de vente en circuit-court. Pimp Your Waste (Romainville – 93) qui développe l'ensemble de ses projets à travers deux axes majeurs, le surcyclage du bois et l'insertion sociale par le travail.

Avec les interventions pressenties de : Gilles ADELSON, maire de Macouria (973) Mahel COPPEY, vice-présidente de Nantes Métropole (44), présidente du Réseau des collectivités territoires de l'économie solidaire (RTES) François DECHY, maire de Romainville (93), membre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) Marie-Claude JARROT, maire de Montceau-les-Mines (71), présidente de l'Association des maires de Saône-et-Loire

Grand témoin : Benoît HAMON, président d'ESS France

Forum animé par Bruno LEPRAT, journaliste

Forum co-présidé par Mohamed GNABALY, maire de L'Île-Saint-Denis (93) et Jean-Michel BUF, maire de Blain (44), Conseiller Régional des Pays de la Loire, Président du Conseil National de l'Economie Circulaire

Le bien-être animal

Les animaux – domestiques, errants ou sauvages – occupent une place croissante dans la vie communale. Leur présence, facteur de lien social mais aussi parfois de tensions, soulève de multiples enjeux auxquels les maires sont confrontés : divagation, nuisances, abandon, cohabitation avec la biodiversité. Les citoyens attendent davantage de considération pour le bien-être animal, devenu un symbole de progrès et d'humanité. En première ligne, les maires doivent concilier ces attentes avec des moyens souvent limités et un cadre réglementaire contraignant. Malgré cela, de nombreuses initiatives locales se déploient concernant la gestion des animaux errants, les partenariats associatifs, l'accompagnement des propriétaires, la sensibilisation et l'intégration du bien-être animal dans les politiques publiques. Ces actions illustrent le rôle central des élus dans une société plus respectueuse du vivant.

LEADER, le fonds européen en faveur du développement rural

Pour un aménagement durable, sobre et adapté aux climats ultramarins

Dans ce forum, l'Etat au travers de la DGALN reviendra sur les enjeux de l'innovation et de l'expérimentation, notamment dans les outre-mer, pour adapter le secteur de l'aménagement aux défis induits par le changement climatique. Des élus ultramarins seront invités à intervenir pour partager leurs points de vue ainsi que des retours d'expérience dans la mise en place de projets d'aménagement durables et bioclimatiques.

Introduction Damien BOTTEGHI directeur de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages (DHUP) au sein du Ministère de la transition écologique Anne-Claire MIALOT directrice générale de l'ANRU Isabelle MORITZ de la DGALN/DHUP, sous-direction de l'aménagement durable

En quoi l'urbanisme bioclimatique est-il un levier pour repenser les politiques d'aménagement des territoires ultramarins ? Vanessa MIRANVILLE, maire de la Possession (974) Justin PAMPHILE, maire du Lorrain (972) et président de l'Association des maires de la Martinique Charles HAZET, adjoint à la sous-direction de l'aménagement durable (DGALN/DHUP)

Regard d'experts et de praticiens - Diane DESPOIS, cheffe de projet NEOCLIDE - Marc DUFRESNE, ingénieur Recherche et Expertise, référent naval Direction Climatologie, Aérodynamique et Aéraulique pour les ouvrages et les transports – CSTB - Aurélien LOPES , Délégué Outre-mer et Coordinateur du programme OMBREE au sein de l'Agence Qualité Construction - Dominique RENAUDET, fondateur de NEOCLIDE, pour le compte d'AQUAA

Quel est le rôle de l'élu pour encourager un aménagement durable et bioclimatique dans les Outre-mer ? Ferdy LOUISY, maire de Goyave (971) Vanessa MIRANVILLE, maire de la Possession (974) Ali Moussa MOUSSA BEN, maire de Bandrélé (976) Emmanuel SERAPHIN, maire de Saint-Paul (974) Sandra TROCHIMARA, maire de Cayenne (973) Dominique RENAUDET, fondateur de Neoclide

Conclusion par Charles HAZET, adjoint à la sous-direction de l'aménagement durable (DGALN/DHUP)

Les collectivités et les cryptomonnaies

Réussir la création d'une commune nouvelle : objectifs, enjeux et bonnes pratiques

La classe dehors : faire de sa commune une grande salle de classe !

L'affirmation de stratégies territoriales d'agrivoltaïsme

Devant la multiplication des projets, la production d'électricité à partir d'installations agrivoltaïques devient un enjeu majeur d'aménagement pour les communes et intercommunalités. Encadrée par l'article 54 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et le décret du 8 avril 2024, l'implantation de ces projets a récemment été conditionnée par le respect de plusieurs critères : elles doivent durablement contribuer à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole et apporter directement aux parcelles des services tout en garantissant une production agricole significative et un revenu durable. Ces prérequis - complexes à appréhender et contrôler - ne préjugent toutefois pas d'une vision stratégique de long terme, à la croisée des enjeux de souveraineté alimentaire, de transformation des usages et de la production agricole, de développement des énergies renouvelables et de tension sur le foncier agricole dans un contexte de mise en œuvre de l'objectif ZAN. Mais surtout, les communes et intercommunalités ne peuvent en être écartées dans l'exercice de leurs compétences. Certaines se sont déjà inscrites dans des stratégies locales afin de garantir cette vision globale et de long terme. Elles interrogent désormais le partage de la valeur produite afin d'éviter les déséquilibres entre territoires, sécuriser la rémunération des agriculteurs, et garantir la préservation des terres agricoles.

Séquence 1 : L'émergence d'une nouvelle activité à réintégrer dans les stratégies d'aménagement du territoire Cette première séquence permettra de dresser un panorama du régime juridique applicable aux installations agrivoltaïques et des enjeux locaux liés au déploiement de ces installations qui échappent aux dispositifs d'autorisation ou de réglementation relevant des compétences des communes et intercommunalités

Séquence 2 : Comment remettre les élus au cœur des arbitrages sur ces projets ? Il s'agira d'échanger autour de retours d'expérience de communes et intercommunalités qui se sont engagées dans des stratégies territoriales pour remettre l'économie du dispositif au cœur des enjeux locaux, en lien avec les acteurs des filières

Avec les interventions pressenties de : Philippe MOUTIER, maire de Gironde-sur-Dropt (33) Jérémie ALMOSNI, délégué général de France Renouvelables Hermine DURAND, sous-directrice en charge des systèmes électriques et des énergies renouvelables à la DGEC Jérôme MOUSSET, directeur Bioéconomie énergies renouvelables à l'ADEME Mathieu DEBONNET, vice-président de France Agrivoltaïsme

Forum animé par Jean-Philippe ARROUET, journaliste
Forum co-présidé par Joël BALANDRAUD, maire d'Évron (53), vice-président de l'AMF et Frédéric LEVEILLÉ, maire d'Argentan (61)

L'extinction du réseau cuivre (téléphonie et ADSL) : le plan de fermeture prend de l'ampleur

Lancé en 2022, le plan fermeture du réseau cuivre (téléphonie et adsl) de l'opérateur Orange va se dérouler jusqu'en 2030 par vague de lots de communes de plus en plus importants. C'est ainsi que le 31 janvier 2025, le réseau cuivre a été définitivement coupé dans le premier lot de 162 communes, il en sera de même en janvier 2026 pour le lot n°2 concernant 829 communes et en janvier 2027 pour le lot n° 3 de 2 145 communes. Par ailleurs, une nouvelle étape sera franchie le 31 janvier 2026 avec la fermeture dite commerciale qui verra, pour quasiment toutes les communes, l'arrêt de la vente de nouveaux abonnements téléphoniques (via le cuivre) et adsl. Les abonnements déjà souscrits seront néanmoins maintenus jusqu'à la fermeture du cuivre. Aussi, ce point info sera l'occasion de tirer les enseignements de la fermeture du réseau dans les communes du premier lot et de débattre sur les étapes à venir : la complétude de la couverture en fibre optique, les aides financières pour le raccordement à la fibre dans les propriétés privées... La fermeture des réseaux 2G et 3G sera également abordée.

Point Info co-présidé par Patrick MOLINOZ, maire de Vénérey-Les Laumes (21) et Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-présidents de la Commission Numérique.

Quelle actualité pour le statut de l'élu local ?

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie locale, il est essentiel que les conditions d'exercice des mandats locaux reflètent les réalités et les défis auxquels sont confrontés les élus au quotidien, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre vie professionnelle, vie personnelle et engagement public. À l'approche des élections municipales de mars 2026, et dans une volonté de renforcer l'engagement dans la vie locale, la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local – en cours d'examen – introduit des avancées majeures concernant l'exercice du mandat, avant, pendant et après celui-ci. Ce forum a pour objectif d'analyser et de décrypter l'impact concret de ce nouveau texte sur la vie quotidienne des élus locaux et ce, afin d'appréhender au mieux l'environnement dans lequel évolueront les futurs élus dès 2026.

Avec les interventions pressenties de : Françoise GATEL, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation Nadine BELLUROT, sénatrice de l'Indre Stéphane DELAUTRETTE, député de Haute-Vienne, président de la délégation aux collectivités territoriales et de la décentralisation de l'Assemblée nationale Bernard DELCROS, sénateur du Cantal, président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation Éric KERROUCHE, sénateur des Landes, vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation Didier LE GAC, député du Finistère Richard BORDIGNON, directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) « Union Retraite »

Forum animé par Christophe ROBERT, journaliste

Forum co-présidé par Catherine LHÉRITIER, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'association des maires de Loir et Cher, co-présidente du groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux et Bertrand HAUCHECORNE, maire de Mareau-aux-Prés (45), secrétaire général adjoint de l'AMF.

12:00 Agora - Agora 1

L'IA au sein des collectivités

12:30 Agora - Agora 2

Le Grand Quiz des Maires de France

13:30 Ouverture - *Le Grand Forum*

Séance d'ouverture

- Remerciements de Mayotte aux Maires de France [Voir la vidéo](#)
 - Hommage à Daniel Hoeffel, président de l'AMF de 2002 à 2004 [Voir la vidéo](#)
 - Mot d'accueil par Anne Hidalgo, maire de Paris [Voir la vidéo](#)
 - Assemblée générale extraordinaire - Assemblée générale ordinaire - Interventions de David Lisnard, président de l'AMF
 - Débat d'orientation générale [Voir la vidéo](#)
 - Intervention du général Fabien Mandon, chef d'état major des Armées [Voir la vidéo](#)
-

MERCREDI 19 NOV.

09:30 **Débat - *Le Grand Forum***

Engagement des jeunes et renouvellement politique en 2026 : enjeux, perspectives et outils

Radiographie des engagements Si l'engagement apparaît toujours d'une parfaite actualité dans la société française, le champ collectif est devenu moins prégnant et les institutions politiques n'en sont plus le réceptacle évident. L'engagement reste cependant bien présent autour d'actions citoyennes telles que s'impliquer pour une cause, s'engager dans l'associatif ou l'humanitaire. La jeunesse de la Nation s'engage, quant à elle, de manière variée et souvent en dehors des cadres traditionnels. Les jeunes générations sont particulièrement actives sur les sujets qui touchent leur quotidien, tels que l'environnement, l'éducation et les inégalités sociales. Ils manifestent, signent des pétitions, s'engagent bénévolement et utilisent les réseaux sociaux pour faire entendre leur voix. Cette mobilisation se traduit par une participation accrue aux mouvements sociaux et aux initiatives locales, mais reste encore à construire dans la vie politique. **Comprendre la défiance envers les institutions** La défiance envers les institutions en est d'ailleurs l'un des principaux freins. Les jeunes s'abstiennent plus que proportionnellement et expriment des doutes sur la capacité des élections à changer réellement les choses. **Comment participer à la réduction de la distance des jeunes avec la sphère publique ?** Plusieurs initiatives locales montrent que les jeunes peuvent être activement impliqués dans la vie de la cité, au travers d'actions développant leurs compétences et promouvant une expérience positive de la citoyenneté. C'est possiblement en leur donnant une voix et en les associant aux décisions qui les concernent que les acteurs politiques peuvent renforcer leur légitimité et encourager une participation durable de tous à la vie démocratique. La démocratie locale a également besoin de l'engagement d'une nouvelle génération, responsable de son destin et activement impliquée dans la création d'un nouveau contrat social. Pourquoi le bien commun et les valeurs de la démocratie finissent-ils par être autant questionnés ? Comment lever les freins à l'engagement ? Quels champs d'action des élus locaux dans ce cadre ? Quelles actions entreprendre pour que cet engagement soit, demain, plus fort ? Ce débat en grand forum s'appuiera sur une mise en perspective de l'engagement dans la société française et la place de la jeunesse, mais donnera également à voir des exemples d'actions, d'outils ou de démarches mobilisant les jeunes citoyens au profit d'une démocratie locale puissante et renouvelée.

Séquence 1 : Etat des lieux de l'engagement des jeunes et freins identifiés

Séquence 2 : Engagement des jeunes : quelles solutions ?

Avec les interventions pressenties de : - Hugo BIOLLEY, maire de Vinzieux (07) - Marie-Pierre MISSIOUX, maire de Cherveux (79), présidente de l'Association des maires des Deux-Sèvres (79) - Beverley JOLIET, première adjointe au maire d'Hellemmes (59), conseillère Municipale déléguée de Lille (59), membre du Bureau de l'Anacej - Jean-Baptiste CAILHAU, directeur des partenariats publics de l'association « Sport dans la ville » - Julien CALLON, président national 2022 de la Jeune Chambre économique française (JCEF) - Alex DARMON, vidéaste web français (Les Indécis) et influenceur de la campagne « Osez l'Engagement ! » de l'AMF - Martial FOUCAULT, professeur des universités à Sciences-Po Paris et chercheur au Cevipof - Hugo HUET, président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la proximité à Asnières-sur-Seine (92) - Laurent LARDEUX, sociologue, chargé de recherche à l'INJEP - Jean MASSIET, vulgarisateur politique, streamer sur la plateforme de live Twitch, chroniqueur de débats politiques et auteur de l'ouvrage "Les jeunes, c'est le présent ! : Parce que la démocratie a besoin des jeunes et vice versa" - Matthieu TANGAPRIGANIN, membre du conseil municipal des lycéens et de l'Instance des jeunes d'Outre-mer au sein de l'ANACEJ et membre du conseil municipal des jeunes de Saint-Joseph (974) - Capucine THOMAS, membre de l'association Jeunes Ambassadeurs pour le Climat (JAC)

Avec la présence pressentie de : - Shana FRIANT-ADDIGE, jeune sapeur-pompier volontaire affectée au centre d'incendie et de secours de Corbeil-Essonnes (91) - Tiphaine REGNAULT DE SAVIGNY, jeune réserviste de la Gendarmerie Nationale - Hugo BONET-SALVET, jeune bénévole de la Protection civile - Léo HARDOUIN, jeune volontaire en Service civique

Conclusion par Jean Louis BORLOO, ancien ministre d'État

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Débat co-présidé par Florent ROSSI, président de l'association des jeunes élus de France (AJEF), adjoint au maire d'Auribeau-sur-Siagne (06) et Marion HOUETZ, maire de Jaujac (07)

Service public de la petite enfance : une ambition fragilisée par des moyens insuffisants

Dans le cadre d'une matinée dédiée aux familles : Du service public de la petite enfance au maintien d'un maillage d'écoles en proximité, quels moyens et quels outils pour les communes et intercommunalités à destination des familles ? En leur qualité de premiers acteurs de proximité, les maires sont le contact privilégié des familles qui les interpellent directement, dès le plus jeune âge de leurs enfants, pour trouver un mode d'accueil et les accompagner dans leur parentalité. Autorités organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant, les communes ont de nouvelles compétences obligatoires à mettre en œuvre depuis le 1er janvier 2025. Or, ces nouvelles missions qui s'imposent aux communes pour répondre aux besoins des familles se font à hauteur de leurs moyens humains et financiers et sans un accompagnement suffisant de l'Etat.

Séquence 1 : Les nouvelles missions confiées au bloc communal Les communes (ou intercommunalités en cas de transfert de compétence) sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant. A ce titre, l'ensemble des communes se voient confier une mission de recensement des besoins des familles avec enfants de moins de 3 ans ainsi que de l'offre disponible sur le territoire et une mission d'information de ces familles et des futurs parents. Les communes de +3.500 habitants sont tenues de planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil (cette planification prend la forme d'un schéma pluri annuel pour les communes de +10.000 habitants). Les communes de +3.500 habitants doivent également soutenir la qualité des modes d'accueil. Enfin, les communes de +10.000 habitants doivent disposer d'un relai petite enfance. Si de nombreuses communes et EPCI exerçaient déjà en tout ou partie ces compétences, leur mise en œuvre concrète, telle que prévue par la loi, soulève de nombreuses questions.

Séquence 2 : Une ambition fragilisée par des moyens humains et financiers insuffisants L'AMF s'est prononcée en faveur de la mise en œuvre du SPPE, considérant que cela répondait à une attente forte des familles, ainsi qu'au principe d'autorité organisatrice confiée aux communes et à leur groupement, estimant qu'il s'agissait d'une reconnaissance du rôle aujourd'hui joué par le bloc communal en matière de petite enfance. Les maires et présidents d'EPCI ont toutefois très tôt posé des prérequis qui ne sont aujourd'hui pas respectés et fragilisent la mise en œuvre du SPPE. Tout d'abord la résorption des difficultés liées à la pénurie de professionnels de la petite enfance. Il manque à minima 13 500 professionnels formés dans les crèches et 42 % des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2035. Ensuite, l'AMF avait exigé que la compensation financière soit intégrale et couvre l'ensemble des dépenses générées par ces nouvelles missions. L'AMF considère que l'enveloppe de 86 millions d'euros, prévue pour 2025, ne compense qu'une partie du reste à charge pour le bloc communal. Elle demande à la fois un réexamen du montant de l'enveloppe comme des critères d'attribution et plaide pour l'ouverture de la compensation aux communes de moins de 3.500 habitants comme aux EPCI. Au regard de ces freins identifiés par les élus, quelles sont les actions développées par le bloc communal pour tenter de mettre en œuvre l'ensemble de leurs nouvelles compétences et jouer pleinement leur rôle d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant?

Avec les interventions pressenties de : Djida DJALLALI-TECHTACH, maire Villiers-le-Bel (95) Jocelyne EUSTACHE, adjointe au maire de Baie-Mahault (971) Jean-François GUILLAUME, maire de Ville-en-Vermois (54) Laurent TOULEMON, Directeur de recherche, INED

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

Forum co-présidé par Clotilde ROBIN, adjointe au maire de Roanne (42) et Daniel CORNALBA, maire de l'Étang-La-Ville (78), co-présidents du groupe de travail petite enfance.

Intelligence artificielle : opportunités et vigilance pour la gestion publique locale

Les outils basés sur l'intelligence artificielle peuvent être une opportunité pour les communes et des EPCI pour améliorer à la fois la gestion communale et intercommunale et la relation avec le citoyen. Toutefois, cette technologie prometteuse n'est pas sans soulever des inquiétudes qu'il s'agisse de l'environnement, de la protection et la qualité des données, de la cybersécurité, de la transparence des algorithmes utilisés, de l'impact sur les métiers... C'est au travers de la présentation d'expériences de communes et d'EPCI qui l'utilisent déjà que la discussion s'engagera pour débattre de ses atouts et des points de vigilance dans sa mise en œuvre.

Séquence 1 : Présentation de l'édition 2025 de l'Observatoire data publica « IA et territoires : après la découverte, les premiers choix » Avec l'intervention pressentie de Jacques PRIOL, co-fondateur de l'Observatoire Data Publica

Séquence 2 : Témoignages et points de vigilance Avec l'intervention pressentie de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement, vice-président de la métropole du Grand Paris, Jérôme NEVEUX, maire de Jaunay-Marigny (86), président de l'Association des maires de la Vienne, Anne LE HENANFF, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique et Ghislaine SENEÉ, sénatrice des Yvelines, co-auteur du rapport "L'IA va-t-elle révolutionner l'univers des collectivités territoriales ?"

Forum animé par Sébastien CÔTE, journaliste

Forum co-présidé par Patrick MOLINOZ, maire de Vénarey-Les Laumes (21) et Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-présidents de la Commission Numérique.

Infractions aux règles d'urbanisme, comment les sanctionner ?

Les élus font le constat que le droit de l'urbanisme reste encore aujourd'hui très déséquilibré : si, en amont, les élus peuvent imposer des prescriptions aux porteurs de projets à travers l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, ils sont contraints dans leur action à l'adresse de ceux qui ne les respectent pas (construction sans autorisation ou construction en méconnaissance de l'autorisation, y compris non régularisables), contrevenant de ce fait aux équilibres souhaités dans le cadre du projet de territoire. Or, le respect de ces règles repose sur l'effectivité de la police de l'urbanisme. Il est donc essentiel d'en garantir la maîtrise par les exécutifs locaux en amont du constat des infractions et de déterminer les moyens pour pouvoir agir concrètement. La loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement apporte, à la demande de l'AMF, des améliorations en ce sens. Ce Point-info permettra de balayer les nouveautés récemment introduites dans les procédures permettant de faire sanctionner les infractions aux règles d'urbanisme et les partenariats à mobiliser pour accélérer et rendre plus efficace la régularisation des constructions.

Point-info co-présidé par Véronique POUZADOUX, maire de Gannat (03), co-présidente de la commission Aménagement et Sylvain ROBERT, maire de Lens (62), co-président de la commission Aménagement

09:30 Agora - Agora 1

Est-il encore possible de mobiliser les fonds européens en fin de mandat ?

09:30 Agora - Agora 2

La gestion des déchets et dépôts sauvages par le CESAN

Préparer nos communes aux prochains événements climatiques

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes (pluviométrie importante, sécheresse et canicule...), les maires sont en première ligne pour protéger les populations et les biens des phénomènes d'inondation, des incendies, des cyclones et tornades, des mouvements alternatifs de retrait et de gonflement des sols... Ce forum vous propose d'explorer les leviers concrets de la prévention des risques naturels, en croisant retours d'expérience d'élus, apports d'experts et outils opérationnels. L'accent sera mis sur le rôle stratégique de l'aménagement du territoire dans l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, en lien avec les enjeux actuels (réduction des sources de financements, augmentation de la vulnérabilité, acceptabilité sociale...). Une séquence indispensable pour outiller les décideurs locaux dans un contexte d'urgence climatique.

Séquence 1 : Des communes éprouvées : quels enseignements tirés des événements passés ? Cette séquence donnera la parole à une experte du climat, ancienne membre du haut conseil pour le climat qui rappellera le contexte climatique, les scénarios retenus et les conséquences pour les communes et les intercommunalités. Des élus témoigneront des crises climatiques passées (incendie, cyclone et inondation) et des leçons qu'ils ont pu en tirer en termes d'aménagement de leur territoire et de reconstruction post sinistre.

Séquence 2 : Des solutions : le rôle essentiel d'un projet de territoire intégrant les risques climatiques Cette deuxième partie s'attardera plus spécifiquement sur les actions menées par les élus locaux en matière préventive : intégration des risques climatiques dans les outils d'urbanisme, rachats fonciers, expropriation, planification stratégique... L'occasion de présenter les réussites et difficultés rencontrées par les maires dans la préparation des communes et intercommunalités aux prochains événements climatiques, dans la réduction de la vulnérabilité de leur territoire.

Avec les interventions pressenties de : Edmond JORDA, maire de Sainte-Marie-La-Mer (66) et président de l'association des maires des Pyrénées-Orientales Marie-Alexy LEFEUVRE, maire de Saffre (44) Claire MASSON maire d'Auray (56) Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs Christian RAPHA, maire de Saint-Pierre (972) Magali REGHEZZA-ZIT, géographe, experte des risques naturels, ancienne membre du Haut Conseil pour le Climat Vincent REMY, directeur général de l'EPF du Dauphiné et administrateur de l'association nationale des EPF locaux

Forum animé par Michel BLEZE-PASCAU, journaliste

Forum co-présidé par Eric MENASSI, maire de Trèbes (11) et président de l'association des maires de l'Aude et Sébastien LEROY, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-présidents du groupe de travail Risque et Crises.

Préparer la gestion financière du prochain mandat : leviers et outils pour les communes et les intercommunalités

À partir d'informations sur les leviers fiscaux et financiers dont disposent les élus du bloc communal, ce forum vise à mettre en lumière les expériences de maires et de présidents d'intercommunalité qui ont engagé ou qui engagent un travail de diagnostic commun et de mise en perspective de leurs marges financières en vue de la préparation du prochain mandat. Quels leviers fiscaux pour les maires et les présidents d'intercommunalité ? Comment définir une stratégie commune ?

Séquence 1 : Retour sur les outils fiscaux et financiers aux mains des maires et des présidents d'intercommunalité

Séquence 2 : Communes-Intercommunalité : comment établir une stratégie commune ? Retours d'expériences et bonnes pratiques

Avec les interventions pressenties de : Bernard BAUDOIX, maire de Aulnoye-Aymeries (59), président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre Michel BISSON, maire de Lieusaint (77), président de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud (91) Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92) Claire THEVENIAU, maire de Puceul (44), présidente de la Communauté de communes de Nozay Eric BARBIER, chef du service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques à la DGFip et un conseiller intervenant auprès des décideurs locaux Thomas ROUGIER, secrétaire général, Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL)

Forum animé par Clément BOUSQUET, expert en finances locales et consultant

[Compte rendu](#)

Forum co-présidé par Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission Finances et fiscalité locales et trésorier général de l'AMF et Emmanuel SALLABERRY, maire de Talence (33), co-président de la commission Finances et fiscalité locales

Le biométhane, levier d'économie circulaire territoriale

La filière biométhane suscite un intérêt croissant tant dans les territoires ruraux que dans les métropoles. Au-delà de la production d'énergie, elle génère des retombées économiques locales significatives : création d'emplois, valorisation des déchets, revenus complémentaires pour les agriculteurs, et réduction des coûts de gestion des déchets pour les collectivités. Cette table ronde a pour objectif de faire découvrir aux élus locaux la filière biométhane et ses opportunités territoriales. Elle vise à faire comprendre concrètement ce qu'est le biométhane et comment il fonctionne, identifier les bénéfices directs pour une commune et ses habitants et découvrir les étapes pratiques pour initier un projet sur son territoire

10:30 Agora - Agora 2

Quelle place pour les AOC dans les dynamiques locales ?

10:30 Agora - Agora 1

L'engagement de la police nationale contre le narcotrafic

Baisse démographique : quels impacts pour la carte scolaire ?

Dans le cadre d'une matinée dédiée aux familles : Du service public de la petite enfance au maintien d'un maillage d'écoles en proximité, quels moyens et quels outils pour les communes et intercommunalités à destination des familles ? La baisse continue des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires (baisse de 560 800 élèves estimée entre les rentrées 2024 et 2029) et les contraintes budgétaires pressenties pour 2026 tendent à bousculer les équilibres de l'organisation du maillage scolaire. Face à la nécessité de conserver une école de proximité pour répondre aux besoins des enfants et des familles, l'Education nationale et les maires doivent s'accorder sur une ambition commune en faveur de la réussite des enfants et une méthode partagée et concertée. Le protocole d'accord signé par l'AMF avec la ministre de l'Education nationale doit donner aux élus une visibilité sur trois ans de l'évolution des effectifs et permettre de mieux anticiper les évolutions possibles du tissu scolaire, en concertation avec le Dasen. Ces réflexions doivent également intégrer les enjeux du parcours des enfants dès leur plus jeune âge dans un souci de cohérence pour les familles et d'aménagement équilibré du territoire. La baisse continue des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires (baisse de 560 800 élèves estimée entre les rentrées 2024 et 2029) et les contraintes budgétaires pressenties pour 2026 tendent à bousculer les équilibres de l'organisation du maillage scolaire. Face à la nécessité de conserver une école de proximité pour répondre aux besoins des enfants et des familles, l'Education nationale et les maires doivent s'accorder sur une ambition commune en faveur de la réussite des enfants et une méthode partagée et concertée. Le protocole d'accord signé par l'AMF avec la ministre de l'Education nationale doit donner aux élus une visibilité sur trois ans de l'évolution des effectifs et permettre de mieux anticiper les évolutions possibles du tissu scolaire, en concertation avec le Dasen. Ces réflexions doivent également intégrer les enjeux du parcours des enfants dès leur plus jeune âge dans un souci de cohérence pour les familles et d'aménagement équilibré du territoire.

Séquence 1 : Une nouvelle méthode de travail avec les maires sur la carte scolaire Cette nouvelle méthode doit s'appuyer sur des échanges continus avec les élus locaux, plus horizontale et moins verticale, sur la base d'une appréciation fine et objective de la situation de chaque école, tenant compte des spécificités locales, des perspectives de développement local, ainsi que des temps de transport pour les élèves. Celle-ci est-elle déjà déployée dans les territoires en vue de préparer la rentrée 2026 ? Comment les élus et les Dasen appréhendent-ils cette évolution et les incidences en matière de maillage scolaire ?

Séquence 2 : Une carte scolaire cohérente avec le parcours des enfants, de la petite enfance à l'entrée au collège Les communes sont amenées à penser une articulation adéquate entre les services de la petite enfance et l'école maternelle (dispositif des 1 000 premiers jours, inscription des enfants de deux ans...), voire avec le secondaire, dans l'intérêt des enfants et des familles. Quelle réflexion est menée par les maires au niveau local, en lien avec les autres acteurs concernés (Education nationale, Conseil départemental...) ? Le dispositif des Territoires éducatif ruraux, lancé en 2021 par l'Education nationale et devant se généraliser, constitue-t-il une réponse adéquate ?

Avec l'intervention pressentie de : Justine GUYOT, maire de Decize (58) Sébastien JADOUL, maire d'Aubrèville (55), président de la communauté de communes Argonne Dominique PEDUZZI, maire de Fresse-sur-Moselle (88), président de l'Association des maires des Vosges Christian MONTIN, maire de Marcolles (15), président de l'association des maires du Cantal Justin PAMPHILE, maire du Lorrain (972), président de l'association des maires de la Martinique Maryse FESSEAU, sous-directrice des statistiques et des synthèses à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale Joël SURIG, ancien directeur académique du Pas-de-Calais, expert de haut niveau nommé auprès de la direction de l'encadrement du ministère de l'Education nationale

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

Forum co-présidé par Frédéric LETURQUE, maire d'Arras (62), et Antoine JOUENNE, adjoint au maire de Châtillon (92), coprésidents de la commission Education.

Cybersécurité : quelles obligations, quelle protection face aux menaces croissantes ?

La numérisation grandissante des usages et des pratiques fait augmenter les risques de cyberattaques dans les communes et les EPCI. Les attaques à but lucratif représentent la principale menace cyber et leurs conséquences peuvent affecter de multiples champs de compétences des collectivités et toucher de nombreux citoyens qui leur confient leurs données personnelles. Des maires apporteront leur témoignage sur ces répercussions. Il conviendra également de présenter les grandes lignes de la transposition de la directive NIS 2 qui fixe de nouvelles obligations en matière de cybersécurité pour les communes et les intercommunalités. Enfin, pour aider les élus locaux, des outils de sensibilisation et de prévention des risques cyber sont d'ores et déjà proposés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la gendarmerie et la police nationale (COMCYBER-MI) ou le GIP Cybermalveillance. Ce sera l'occasion de mieux les faire connaître.

Avec la participation de Anne LE HENANFF, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

Point-info co-présidé par Patrick MOLINOZ, maire de Vénarey-Les Laumes (21) et Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-présidents de la Commission Numérique.

Fin de mandat ou nouveau mandat, comment bien épargner pour sa retraite d' élu local, quels nouveaux services ?

Fin de mandat, début d'une nouvelle étape. Pour de nombreux élus locaux, la question de la retraite arrive avec son lot d'interrogations : comment faire valoir ses droits ? Que devient l'épargne constituée au fil des mandats ? Comment est-elle valorisée ? Et surtout, quelle protection sociale conserver ou adapter pour demain ? Quels intérêts de s'en préoccuper en fin de mandat ? Ce débat propose de faire le point, en toute clarté, sur la retraite supplémentaire des élus locaux, et d'aborder concrètement : - Les démarches à accomplir pour demander sa retraite en fin de mandat, - Les droits acquis et leur maintien, même après la cessation de fonction, - Les leviers pour valoriser son mandat même en fin de mandat, - La valorisation de l'engagement pour les futures élus.

La lutte contre les atteintes aux élus : une priorité nationale. Elus et justice : informer et accompagner

11:30 Point-info - *Salle Nation*

Comment concilier le passé et l'avenir minier ?

12:00 Agora - *Agora 2*

Le Grand Quiz des Maires de France

Transition écologique, construire sa stratégie de mandat

Les collectivités du bloc communal sont en première ligne pour assurer les missions de service public du quotidien. Elles doivent aussi porter les politiques publiques qui leur sont confiées en prenant en compte les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat ou de biodiversité. Stratégie nationale bas carbone (SNBC), Trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC), Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), etc... De nombreuses mesures sont renvoyées aux collectivités par ces documents, et nécessitent une ingénierie et des moyens dont elles ne sont pas toujours dotées. Quelles sont les implications et notamment quelles obligations pour les communes ? Comment et avec quel accompagnement les mettre en œuvre ? Comment intégrer ces enjeux dans la stratégie du prochain mandat ?

Avec la participation d'Augustin AUGIER, Secrétaire Général à la Planification Ecologique

Séquence 1 : SNBC, PNACC, TRACC : quels impacts pour les communes ? Stratégie, Plans, Trajectoires constituent des cadres nationaux qui s'imposent plus ou moins directement aux communes. Après avoir rappelé les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, cette première séquence permettra de faire le point sur les responsabilités incombant aux communes et découlant de ces documents. Plusieurs outils seront également présentés, permettant de prendre en compte l'état des ressources locales, l'ensemble des études existantes concernant le territoire, ou encore les aides.

Avec les interventions pressenties de : Anne AUBIN SICARD, adjointe au maire de La Roche-sur-Yon (85), vice-présidente de LA Roche-sur-Yon Agglomération en charge de la transition écologique Florian BERCAULT, maire de Laval (53), président de Laval Agglomération, président délégué de France Villes et Territoires durables Jason SANIEZ, coordinateur du projet Atlas 2050, Shift Project

Séquence 2 : Intégrer les objectifs de transition écologique dans la programmation de ses investissements Rénovation énergétique des bâtiments, aménagement d'espaces publics, désimperméabilisation des cours d'écoles, ces projets sont nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques. Ils sont structurants à l'échelle du mandat et nécessitent généralement des investissements sur plusieurs années. Cette séquence propose une méthodologie visant à permettre à la commune ou à l'EPCI d'intégrer les enjeux climatiques dans la planification pluriannuelle des investissements (PPI), en identifiant les leviers d'action et en favorisant une meilleure prise de décision.

Avec les interventions pressenties de : Mélanie COSNIER, maire de Souvigné-sur-Sarthe (72), ancienne membre de la convention citoyenne pour le climat François THOMAZEAU, Institut For Climate Economics (I4CE) Mathieu LEFEVRE, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la Transition écologique.

[Compte rendu](#)

Forum co-présidé par Christian METAIRIE, maire d'Arcueil (94) et Jean-François VIGIER, maire de Bures-sur-Yvette (91), coprésidents de la commission transition écologique.

Elections municipales 2026 : Bien préparer le scrutin et anticiper la suite

À l'approche des élections municipales de mars 2026, ce forum propose d'apporter un éclairage complet sur trois aspects essentiels du processus électoral et ce, à la lumière des dernières évolutions législatives. Il vise à fournir des repères clairs et opérationnels pour anticiper sereinement chaque étape du processus électoral. Il s'agira dans un premier temps de rappeler les règles à respecter pendant la période préélectorale qui s'appliquent depuis le 1er septembre 2025, tant en matière de communication qu'au regard du financement des campagnes électorales. Il sera également question d'aborder le mode de scrutin aux élections municipales avec un focus particulier sur les spécificités propres aux communes de moins de 1000 habitants, issues de la loi du 21 mai 2025. Ce forum détaillera les modalités pratiques de ce nouveau mode de scrutin, les obligations de parité, ainsi que les conséquences concrètes pour les listes candidates et les électeurs de ces communes. Enfin, la dernière séquence du forum sera consacrée à l'installation du nouveau conseil municipal, étape clé qui suit la proclamation des résultats. Seront abordées les règles de convocation, la tenue de la première séance, l'élection du maire et des adjoints, ainsi que les formalités administratives à respecter pour garantir la légalité de la nouvelle équipe municipale. Il sera également question de fournir aux élus des outils visant à renforcer la cohésion au sein de l'équipe municipale tout au long du mandat.

Séquence 1 : Communication en période préélectorale et financement des campagnes Séquence 2 : Mode de scrutin pour les élections municipales de 2026

Séquence 3 : Installation du nouveau conseil municipal à l'issue du scrutin de mars 2026

Avec les interventions pressenties de : Bénédicte BARADEL, formatrice, consultante en management et coach Marc-Antoine BRILLANT, chef de service de VIGINUM Adrien BRUNEL, chef du bureau des structures territoriales (CIL2) à la DGCL Laurent BUCHAILLAT, directeur des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES), ministère de l'Intérieur Christian CHARPY, président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) Alex GADRÉ, chef du bureau des élections politiques, ministère de l'Intérieur Maître Karine GOULET-NYSSSEN, avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit public François LEFEBVRE, directeur général adjoint de la Fédération bancaire française Maître Jean-Christophe MENARD, avocat au Barreau de Paris et maître de conférences à Sciences Po Paris Clémence PÈNE, présidente et cofondatrice de l'ONG A voté Gérard REY, vice-président de l'association Unapei (réseau d'associations de représentation des personnes avec trouble du neuro-développement (handicap mental, autisme), polyhandicap et handicap psychique) Laurent ROJEY, directeur général délégué de l'ANCT Lucie-Anne SOUBELET, juriste au service des affaires régaliennes et des libertés publiques de la CNIL

Forum animé par Christophe ROBERT, journaliste

Des communes confrontées à une aggravation de la pauvreté

La pauvreté s'est aggravée en France ces dernières années, avec une augmentation de plus d'un million du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2019 et 2023. D'après l'enquête Cevipof pour l'AMF, l'action sociale se hisse ainsi au deuxième rang des domaines à renforcer en cas d'augmentation des recettes communales (20% des répondants prêts à en faire une priorité). Dans un contexte marqué, d'une part, par une évolution et une diversification sans précédent des besoins sociaux, en plus de l'augmentation de ceux-ci, et, d'autre part, par une réduction des moyens des collectivités locales, les communes agissent à hauteur de leurs moyens pour promouvoir des actions répondant aux besoins de la population et favorisant l'autonomie des personnes par des réponses globales et concertées avec l'ensemble des acteurs.

Séquence 1 : Des besoins d'aides et d'accès aux droits accrus L'augmentation sans précédent des besoins sociaux des citoyens se traduit très concrètement pour les maires par une hausse des demandes d'aide alimentaire, de mises à l'abri (une récente enquête de l'UNCCAS révèle que 65 % des CCAS ont été sollicités pour une mise à l'abri) ou encore du nombre de demandes de domiciliation. Au-delà de la réponse aux sollicitations leur parvenant directement, l'identification des publics et l'accès aux droits sont également des sujets de préoccupation des maires dans un contexte marqué par un secteur associatif en grande difficulté.

Séquence 2 : De nouveaux publics Si de manière globale la pauvreté s'est accentuée en France, certains publics sont plus fréquemment et plus difficilement touchés, tels que les familles monoparentales (qui constituent un quart des familles avec enfants), tandis que d'autres, tels que les jeunes ou encore certaines personnes en emploi qualifiées de « travailleurs pauvres », incarnent les nouveaux visages de la pauvreté.

Avec les interventions pressenties de : Catherine ARENOU, maire de Chanteloup-Les-Vignes (78) Arnaud DESLANDES, maire de Lille (59) Samuel TAVERNIER, maire du François (972) Delphine ROUILLEAULT, présidente du Collectif ALERTE Anne RUBINSTEIN, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté Jean-Michel RICHARD, président des Restos du Cœur

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

Forum co-présidé par Luc CARVOUNAS, maire d'Alfortville (94) et Marylène MILLET, maire de Saint-Genis-Laval (69), co-présidents de la commission des affaires sociales.

Ouverture par Nicolas DUVOUX, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Quelle place pour les EPCI dans le débat des municipales ?

Alors que s'engage la troisième campagne aux élections municipales et communautaires -les élus intercommunaux étant désignés plus directement depuis 2014-, cette séquence vise à questionner la place de l'intercommunalité dans ce rendez-vous démocratique. La campagne 2026 fera-t-elle émerger davantage de visibilité pour l'intercommunalité ? Lors des deux derniers mandats, elle s'est concentrée pour une bonne part sur l'élection du maire et les projets de la commune, l'intercommunalité apparaissant encore lointaine pour les électeurs. Les programmes, les discours et les stratégies sont restés avant tout municipaux et mettaient peu en avant les enjeux intercommunaux ou les compétences des intercommunalités. Pourquoi ne parle-t-on pas davantage des intercommunalités et leurs projets dans la campagne ? Quelle acceptabilité politique de l'intercommunalité ? L'intercommunalité s'est pourtant bien installée dans le paysage institutionnel. Dotée de compétences étendues et de moyens conséquents, elle constitue aujourd'hui un centre de décision dans de nombreux domaines de l'action publique locale. Les habitants reconnaissent davantage les services publics portés par leur intercommunalité, qui peut devenir parfois un de leur principal interlocuteur dans leur vie quotidienne. Dès lors, comment envisager une campagne électorale sans mettre en lumière le rôle central qu'elle joue, notamment sur des enjeux comme la transition écologique, le développement économique et l'emploi, le logement, les transports-mobilités, la santé, autant de thématiques au cœur des compétences intercommunales ? La campagne ne devrait-elle pas aussi être l'occasion d'un effort de pédagogie, pour renforcer la compréhension des citoyens quant aux responsabilités respectives de l'intercommunalité et des communes ? Les élections des exécutifs intercommunaux, souvent perçues comme le « 3e tour des municipales », sont-elles de nature (et en capacité) à intégrer la campagne et la dynamique électorale ? Et quelles en seraient les conséquences sur l'organisation des communautés, leur mode de gouvernance, ainsi que les relations entre intercommunalité et communes, ville-centre et communes périphériques ?

Séquence 1 : La campagne 2026 fera-t-elle émerger davantage de visibilité pour l'intercommunalité ? Faut-il faire de l'intercommunalité un objet politique dans la campagne ? Qu'est-ce qui participe à l'émergence de l'intercommunalité ?

Séquence 2 : Comment installer l'intercommunalité dans une logique démocratique post élections ? Quelles conséquences sur l'organisation de la gouvernance et la gestion des politiques communautaires (outils d'interaction avec la société) ? Quels enseignements et conséquences dans la relation avec les communes et les maires ? Avec les interventions pressenties de : Christine BOST, maire d'Eysines (33), présidente de la Métropole de Bordeaux Isabelle DUFAU, adjointe au maire Tarnos (40), présidente de la communauté de communes de Seignanx Murielle FABRE, maire de Lampertheim (68), vice-présidente de la Métropole de Strasbourg, Secrétaire générale de l'AMF Nadine GRELET, maire de La Flèche (72), présidente de la communauté de communes du Pays Fléchois Guillaume GUERIN, président de la communauté urbaine Limoges Métropole (87) Fabian JORDAN, maire Berrwiller (68), président Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), Président Association des Maires du Haut-Rhin

Grand témoin : David DJAÏZ, essayiste, enseignant à Sciences Po

Forum animé par Philippe POTTIÉE-SPERRY, journaliste

Forum co-présidé par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et Sébastien JUMEL, président de l'agglomération Dieppe-Maritime (76)

14:00 Agora - *Agora 1*

Transformation des cimetières : nouvelles pratiques, nouveaux usages

14:00 Agora - *Agora 2*

Anticiper, convaincre et trouver un assureur : réussir la rédaction de son cahier des charges

L'accès aux aides et à l'ingénierie pour les territoires ruraux, s'organiser pour en bénéficier

L'accès aux aides et à l'ingénierie est déterminant afin de permettre aux communes rurales de développer des projets, pour maintenir un tissu économique, une qualité de vie satisfaisante pour leurs habitants, ou encore pour participer aux transitions en cours (écologique, énergétique, climatique, économique, foncière...). Cependant, les communes rurales rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux ressources et aux expertises nécessaires. Les aides financières et techniques sont souvent insuffisantes ou inadaptées, ce qui les empêche de bénéficier pleinement des opportunités de développement qui déclinent leur projet de territoire. Le renforcement de la coordination des ingénieries publiques au plus proche des besoins des communes et intercommunalités rurales, la pérennisation des financements et la structuration des réseaux d'ingénierie publique territoriale, sont les enjeux principaux pour 2026 afin que les élus ruraux puissent mener à bien les projets essentiels au développement de leurs territoires qu'ils auront à cœur de démarrer dès le début du mandat. Ce débat aura pour objectif de donner des exemples concrets d'ingénierie qui fonctionnent et d'identifier les outils dont disposent les communes et intercommunalités rurales à courte et plus longue échéance.

Séquence 1 : Adapter les politiques publiques et les programmes et aides nationales aux besoins

locaux Les élus des communes rurales témoignent encore de la nécessité de simplifier et de mieux articuler l'ingénierie au niveau local. Il s'agira de présenter les rôles et responsabilités des différents acteurs (État déconcentré, préfet délégué territorial de l'ANCT, régions, ATESAT, intercommunalité, CAUE, agences départementales etc.) pour soutenir les communes rurales dans leur développement afin d'identifier les pistes d'amélioration ou de pérennisation des dispositifs à soutenir.

Avec les interventions pressenties de: Muriel ABADIE, maire de Pujaudran (32) Christophe BOUILLON, maire de Barentin (76), président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires Rose-Marie FALQUE, maire de Azerailles (54), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle Gérard FILLON, maire de Beurey-sur-Saulx (55), président de l'Association des maires de Meuse Edith GUEUGNEAU, maire de Bourbon-Lancy (71) Michel-Ange JEREMIE, maire de Sinnamary (973) président de l'association des maires de Guyane

Séquence 2 : Mettre en œuvre des partenariats durables pour accompagner les projets Cette séquence interrogera les modèles de gouvernance et de partenariats qui peuvent être mis en place pour accompagner durablement les communes rurales dans leur développement et leur accès aux aides et à l'ingénierie.

Avec les interventions pressenties de: Joël BALANDRAUD, maire d'Evron (53), président de l'Association des maires de la Mayenne, vice-président de l'AMF Marie-Claude JARROT, maire de Montceau-les-Mines (71) présidente du conseil d'administration du CEREMA Edmond JORDA, maire de Sainte-Marie-la-Mer (66), président de l'Association des maires des Pyrénées-Orientales Dominique PEDUZZI, maire de Fresse sur Moselle (88), président de l'Association des maires des Vosges Mélanie THOMIN, présidente de l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP), députée du Finistère

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Débat co-présidé par Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41) et Cécile GALLIEN, maire de Vorey-sur-Arzon (43) co-présidentes de la Commission Communes et Territoires Ruraux.

Les nouveaux moyens de paiement

Élargir l'offre de paiement au service des usagers : une opportunité pour les collectivités. Dans un contexte de modernisation des services publics et d'évolution des attentes des usagers, les communes et intercommunalités sont appelées à diversifier les moyens de paiement qu'elles mettent à disposition, tout en s'adaptant aux populations. Offrir une gamme étendue de solutions de paiement constitue non seulement une réponse aux usages numériques en constante progression, mais également un levier d'optimisation du recouvrement des recettes. Ce point-info a pour objectif de présenter le panel des outils de paiement promu par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), dans une logique d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'une offre plus accessible, fluide et sécurisée. A cette occasion, sera également présenté le nouveau virement simplifié, en cours d'expérimentation, qui devrait être généralisé à partir de 2026.

Avec les interventions pressenties de : Charlotte BARATIN, sous-directrice de la réglementation, comptabilités locales et hospitalières et activités bancaires de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), Patrick FAVARETTO, responsable du secteur moyens de paiement et relations avec la Banque de France à la MAB de la DGFIP, Stéphanie JAFFRENOU, responsable du service de gestion comptable (SGC) de Nantes (44), Frédéric LEFEBVRE, en charge des moyens de paiement dématérialisés à la MAB de la DGFIP, Sébastien TOULEMONDE, chef du service clientèle de la régie « eau assainissement » de la Métropole de Nantes (44). Nathalie VIAULT, cheffe de la mission activités bancaires et moyens de paiement (MAB) de la DGFIP, Point-info présidé par Emmanuel SALLABERRY, maire de Talence (33), co-présidents de la commission Finances

Présentation du module de formation par l'ANCT

ENSP - RAID : gestion des comportements agressifs et désescalade des conflits

Constats et perspectives pour les finances du bloc communal en Ile-de-France

Thomas ROUGIER, Secrétaire général de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales et Valentin SAUQUES, Chargé d'études Finances locales à l'Institut Paris région, auteur du rapport « Collectivités franciliennes : des finances sous tension, un investissement qui résiste - Institut Paris Région » et Clémence LEGRAND, chargée de mission à l'observatoire des finances et de la gestion locale (OFGL), dresseront un état des lieux des finances du bloc communal en Ile-de-France et vous proposeront d'ouvrir des perspectives en termes d'investissement et de gestion locale.

Conférence-débat présidée par Guy GEOFFROY, président de l'AMF77, vice-président de l'AMF et Mohamed GNABALY, Président de l'AMF93, vice-président de l'AMF.

Les gens du voyage : quel bilan de la loi Besson ?

25 ans après l'adoption de la loi Besson 2 du 5 juillet 2000, instaurant les règles d'accueil et d'habitat des populations itinérantes, l'heure est au bilan pour les maires et les présidents d'intercommunalité. L'empilement législatif consécutif à la loi Besson 2 a suivi plusieurs voies : une volonté de mieux inclure ces populations, une volonté de mieux lutter contre les troubles à l'ordre public et une réorganisation territoriale pour la gestion de l'accueil et de l'habitat. Force est de constater que la situation ne s'améliore pas aussi bien qu'espéré. Les installations illicites sont toujours aussi nombreuses. Le bloc local répond à la hauteur de ses moyens aux obligations de création d'équipements malgré les difficultés engendrées par la maintenance des aires, le manque de réserve foncière, la mobilisation des opérateurs pour la construction de ces équipements et la disparition du soutien financier de l'Etat. Dans ce contexte, comment repenser la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de lutte contre les installations illicites par ceux qui sont aux prises directes avec la réalité ?

Séquence 1 : quelle évaluation de la politique publique menée depuis 25 ans ? La législation actuelle se caractérise par la recherche d'un équilibre entre la préservation du mode de vie itinérant des gens du voyage et la nécessité d'assurer la tranquillité publique pour les riverains, de maintenir l'ordre public et de faire respecter le droit de propriété. Où en sommes-nous dans cet équilibre ? Différents acteurs, en prise avec la réalité du terrain, établiront ce panorama et relèveront les points d'achoppements.

Avec la participation pressentie de : Agnès BOURGEGAIS, maire de Rezé (44) Francis CAMMAL, maire de Gien (45), président de la communauté de communes giennaises Dominique RAIMBOURG, président de la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV)

Séquence 2 : quelles perspectives pour la loi Besson ? Face à ce constat, les perspectives restent à esquisser. Représentant de l'Etat, élus locaux et parlementaires exploreront les voies possibles d'évolution de la politique publique dans les domaines envisagés : accueil et habitat, aménagement du territoire, installations illicites, sédentarisation, mobilisation des opérateurs, coordination Etat – collectivité etc.

Avec les interventions pressenties de : François FROMET, maire de Vineuil (41) Nathalie COLIN-OESTERLÉ, députée de la Moselle Philip ALLONCLE, préfet, président du groupe de travail sur l'accueil des gens du voyage

Forum animé par Henri WEILL, journaliste

Forum co-présidé par Philippe BUISSON, maire de Libourne (33), président de la communauté d'agglomération du libournais et Patrick DELEBARRE, maire de Bondues (59), co-présidents du groupe de travail gens du voyage.

La politique de la ville : entre avenir incertain et enjeux de cohésion nationale

Dans un contexte de hausse du nombre de quartiers prioritaires et du nombre d'habitants, les maires dénoncent les baisses budgétaires et le dévoilement d'une politique de la ville qui ne complète plus le droit commun mais qui le remplace. Ils plaident pour une réelle ambition en matière de politique de la ville et pour une politique d'égalité territoriale devant garantir l'accès aux services publics par les habitants des quartiers. Quels outils permettent aux maires de s'assurer de l'atterrissage des moyens dans les quartiers ? Comment garantir localement l'équité territoriale tout en prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires ?

Séquence 1 : Des moyens attribués aux quartiers prioritaires insuffisants par rapport au droit commun et aux besoins de la population Les communes ayant des quartiers prioritaires doivent inscrire leurs actions dans un contexte de baisse des moyens affectés à la politique de la ville tandis que le nombre d'habitants concernés a augmenté depuis la révision de la géographie prioritaire. Elles doivent anticiper la révision des contrats de ville en 2027 à mi-échéance ainsi que l'arrivée à terme du Nouveau programme national de rénovation urbain (NPNRU). Comment garantir l'addition des ressources spécifiques de la politique de la ville aux moyens de droit commun de manière à répondre à la demande d'équité territoriale ?

Séquence 2 : Un accès insuffisant aux services publics et aux droits qui fragilise la cohésion sociale Les quartiers prioritaires accueillent des habitants avec des besoins sociaux souvent plus marqués comme les familles monoparentales, des bénéficiaires de minimas sociaux ou des étrangers. Comment ramener et adapter les services publics locaux aux besoins sociaux spécifiques des quartiers prioritaires ? Dans quelle mesure le renouvellement urbain peut-il être un levier pour renforcer la présence des services publics ?

Avec les interventions pressenties de : Laithidine BEN SAID, maire de Mstamboro (976) Christine GUILLEMY, maire de Chaumont (52) Marc Antoine JAMET, maire de Val-de-Reuil (27) Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes (72) et président de Ville & Banlieue Philippe ESTEBE, géographe et politiste Anne-Claire MIALOT, directrice générale de l'ANRU

Avec la participation de : Vincent JEANBRUN, ministre de la Ville et du Logement Forum animé par Stéphane MENU, journaliste
Forum co-présidé par Catherine ARENOU, maire de Chanteloup-les-Vignes (78) et Hélène GEOFFROY, maire de Vaulx-en-Velin (69)

Animer et fédérer une équipe municipale, une mission sur 6 ans

Agir ensemble pour le développement économique de son territoire (CCI France)

L'annexe environnementale

La Loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une étude de l'impact de leur budget sur l'environnement, à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, présente les dépenses d'investissement contribuant, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Des outils méthodologiques sont à la disposition des communes pour les accompagner dans la réalisation de l'annexe. Ce Point Info sera l'occasion de présenter ces outils et de faire un état des lieux après une première année de mise en œuvre de nouvelle obligation.

Ce point info permettra d'aborder principalement les points suivants : - Quelles dépenses d'investissement faut-il inscrire dans l'annexe « environnementale » ? - Quelles ont été les difficultés des collectivités en 2025 ? Quelles bonnes pratiques pour le complément du CA/CFU 2024 ? Quelles bonnes pratiques pour l'élaboration de l'annexe CA/CFU 2025 ? - Quelles sont les ressources méthodologiques disponibles ? - Quelles seront les nouvelles ressources en cours de réalisation et proposées ?

Avec les interventions de : Charlotte BARATIN, sous-directrice Réglementation, comptabilités locales et hospitalières et activités bancaires du Service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) Isabelle COUPRIE, adjointe au Chef du département DDD/DT du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Point-info co-présidé par Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission Finances et Jean-François VIGIER, maire de Bures-sur-Yvette (91) et co-président de la commission Transition écologique

16:15 Forum - Salle Nation

Coopérer pour mieux gérer : quels leviers financiers à la main des élus locaux pour faire face aux enjeux climatiques ?

Forum organisé par l'Agence France Locale

Quelle que soit la situation politique et institutionnelle française, la prise en compte des évolutions climatiques reste une nécessité. Au regard de leurs compétences, les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux besoins des populations. En réponse à la réduction de l'accompagnement financier de l'Etat et dans un contexte budgétaire et financier tendu, les collectivités s'organisent entre elles, aux échelles multiples de leurs responsabilités (transports, alimentation, déchets, aménagement ...). Cette coopération se fait à bas bruit et prend des formes très variées devant être explorées. L'AFL, la banque des collectivités locales a initié une étude avec le CNFPT-INET pour analyser le volet financier de ces actions coordonnées et partagées entre collectivités locales. Cet atelier sera l'occasion d'illustrer les débats actuels sur le financement via des coopérations entre collectivités locales des mesures d'atténuation et d'adaptation des territoires.

17:00 Agora - Agora 1

Blanchiment, contrefaçon et économie locale : comprendre le fléau pour mieux agir

17:30 Agora - Agora 2

Le Grand Quiz des Maires de France

17:30 Buffet - Au cœur du Pavillon 5

Table commune(s) : l'apéritif des terroirs

Offert par l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) ; les Vignerons Indépendants ; le Marché International de Rungis

JEUDI 20 NOV.

09:30 **Débat - Le Grand Forum**

Finances locales : entre priorités nationales et urgences locales

Alors que les ressources et les marges de manœuvre locales ne cessent d'être attaquées, les collectivités territoriales font face à la transition écologique. Cette dernière, pourtant essentielle pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, nécessite des investissements massifs. Les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et qui sont très élevés, les communes et intercommunalités devraient investir 19 Milliards d'€ par an et par conséquent l'atteinte de nos objectifs nationaux et internationaux. Dès lors, une question est devenue incontournable pour les collectivités, notamment écologiques, avec la nécessité de répondre aux besoins quotidiens des populations dans un contexte de contraintes budgétaires. Les intercommunalités se retrouvent au cœur des contradictions budgétaires de l'action publique, et plus encore dans la perspective de la transition écologique.

Séquence introductive : Les tendances pour 2025, une année extrêmement rude pour les finances des collectivités

Séquence 1 : Actualités du PLF pour 2026 : les impacts récessifs des orientations du Gouvernement Séquence 2 :

Avec les interventions pressenties de : Cécile GALLIEN, maire de Vorey-sur-Arzon (43), co-présidente de la commission Climat et Transition Écologique, Cécile ÖZTORUN, maire de Bonneuil-sur-Marne, (94), vice-président de l'AMF, co-président de la commission Développement économique et rural, Jean-François BOUTIER, sénateur du Cantal (15), Président de la DCTD Benoit LEGUET, Directeur Général de l'Institut de l'Economie pour le Climat.

Séance clôturée par Gérard LARCHER, président du Sénat [Voir la vidéo](#)

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Débat co-présidé par Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), trésorier de l'AMF et Emmanuel SALLABERRY, maire de Talencourt

Infrastructures et mobilités : répondre aux besoins de tous

À moins d'un an des élections municipales, les récentes conclusions de la conférence Ambitions France Transports, centrées exclusivement sur les routes nationales non concédées, font l'impasse sur 65,5% des infrastructures routières gérées par le bloc communal et indispensables à la vie quotidienne. Par ailleurs, les résultats de l'enquête nationale menée par l'AMF et Intercommunalités de France appellent à la plus grande vigilance et alertent le Gouvernement sur l'enclavement des zones peu denses face à l'absence de service de mobilité. Comment, pour le mandat 2026-2032, définir une feuille de route durable qui intègre l'ensemble des infrastructures routières et garantit une offre de mobilité répondant aux besoins aussi bien urbains que ruraux ?

Séquence 1 : Routes, ponts, voiries : angle mort des politiques de financement Le bloc communal gère plus de 700 000 km de voirie et 120 000 ouvrages d'art – soit les deux tiers du réseau routier national. Ce patrimoine essentiel, souvent invisible, est pourtant l'ossature des déplacements du quotidien : desserte des bourgs, circuits scolaires, trajets domicile-travail, accès aux services... Pourtant, les communes et intercommunalités sont contraintes de financer son sans ressource dédiée, avec des besoins qui explosent (vieillesse des ouvrages, montée des normes, événements climatiques extrêmes). Cette séquence vise à objectiver les responsabilités, à identifier les marges de manœuvre, et à esquisser les solutions concrètes pour sortir de l'impasse financière.

Séquence 2 : Repenser les politiques de transport en donnant au bloc communal les moyens d'agir Six ans après la loi d'orientation des mobilités, les promesses d'un droit universel à la mobilité restent lettre morte : seules 53 % des intercommunalités ont opté pour la compétence AOM. Le versement mobilité (VM), conditionné à un seuil de 11 salariés, exclut la majorité des entreprises rurales, et le nouveau VM régional, plafonné à 0,15 % de la masse salariale, se révèle dérisoire et, inadapté pour développer des solutions dans les zones peu denses. Il s'agira d'interroger les marges de manœuvre réelles des communes et intercommunalités pour répondre à leurs besoins. L'AMF demande de longue date la réouverture de la compétence mobilité à toutes les intercommunalités volontaires. Les résultats de l'enquête nationale confirment le bien-fondé de cette position puisque 75 % des communautés de communes non AOM répondantes déclarent qu'elles saisiraient ou étudieraient sérieusement la possibilité de se saisir de cette compétence. L'AMF propose aussi d'encadrer un déplafonnement du versement mobilité au-delà de 2 %, sur un modèle qui créerait un parallélisme entre les contributions versées par les entreprises qui portent exclusivement le VM et les usagers à travers la tarification dès lors que chaque AOM présente un plan de mobilité chiffré (lignes, fréquences, navettes, solutions vélo, calendrier opérationnel) au comité des partenaires et assorti d'un bilan annuel.

Avec les interventions pressenties de : Pascale BORIES, maire de Villeneuve-lès-Avignon (30) Emmanuelle FAVRE, maire de Saint-Loubès (33) Jean-Claude LABRADOR, maire de Roura (973) Didier MANDELLI, sénateur de la Vendée (85)

Forum animé par Julie MERCKLING, journaliste

[Compte rendu](#)

Forum co-présidé par Frédéric CUILLERIER, maire de Saint-Ay (45) et Sylvain LAVAL, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-présidents de la commission Transport Mobilité

Faire face aux difficultés d'accès aux soins

L'accès aux soins, détérioré dans un nombre grandissant de communes, est devenu l'un des principaux sujets de préoccupation des citoyens qui interpellent très directement leurs élus locaux à ce sujet. Les maires, acteurs de santé à part entière, agissent, en lien avec les professionnels de santé et à hauteur de leurs moyens pour maintenir et développer cette offre de soins de qualité et de proximité. Ils doivent toutefois pouvoir le faire dans un cadre sécurisé sur le plan juridique et financier. L'objectif de ce point info est de donner de la visibilité aux maires sur leurs moyens d'action et les réformes en cours.

Avec la participation pressentie de Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Avec les interventions pressenties de : Agnès BUZYN, ancienne ministre de la Santé Thomas FATOME, directeur général de la CNAM Denis ROBIN, directeur général de l'ARS d'Ile-de-France, président du collège des directeurs généraux des ARS ainsi que des directeurs généraux des ARS

[Compte rendu](#)

Point-info co-présidé par Frédéric CHEREAU, maire de Douai (59) et Claire PEIGNE, maire de Morancé (69), présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité – Rhône et Métropole de Lyon, co-présidents de la commission santé de l'AMF

Mieux appréhender la responsabilité juridique et financière des élus

Les élus sont soumis à un certain nombre de principes et d'obligations déontologiques, tels que l'obligation d'exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ou encore de l'obligation de prévenir et faire cesser les conflits d'intérêts. Le risque pénal chez les élus constitue un enjeu majeur. L'inflation des normes dans les champs de compétences locales dont les élus sont chargés (urbanisme, sécurité, environnement, santé, police, établissements recevant du public, marchés publics...) contribue à entretenir une insécurité juridique. Les transferts de compétences ajoutent parfois de la complexité (à l'instar de la GEMAPI par exemple). L'arsenal législatif en matière de prévention des délits de probité est complexe et le périmètre des terrains à risque est large (Commande publique, urbanisme, subventions, ressources humaines...) ; Malgré les dernières évolutions législatives portant sur le délit de prise illégale d'intérêts et le conflit d'intérêt, les élus demeurent exposés au risque pénal, dans l'exercice de leur fonction, lorsqu'ils représentent leur collectivité au sein d'organismes extérieurs (associations, entreprises publiques locales, offices du tourisme...). Les élus se doivent d'être vigilants et exemplaires, et la quasi-totalité d'entre eux s'y emploient, tant par conviction personnelle et par conscience des risques qu'ils encourent. C'est la condition indispensable d'une gestion saine des deniers publics, de la protection de la réputation des élus mais aussi de la confiance des citoyens dans l'action publique locale. Aussi faut-il entendre leur inquiétude et leur vigilance sur les effets de toute forme d'accusation collective mettant injustement en cause leur probité. Par ailleurs, les réformes récentes et les décisions de la Cour des Comptes en matière de responsabilité financière des gestionnaires publics, inquiètent les élus et leurs agents et sont encore insuffisamment connues.

Séquence 1 : Responsabilité pénale : une évolution législative attendue

Séquence 2 : Responsabilité financière : des risques contentieux accrus pour les élus

Avec les interventions pressenties de : Maître Philippe BLUTEAU, avocat à la Cour Didier LE GAC, député du Finistère Maître Olivier MAETZ, avocat à la Cour Christian VIGOUROUX, président de section honoraire au Conseil d'Etat L'Agence Française Anti-Corruption

Forum animé par Bruno LEPRAT, journaliste

Forum présidé par Rafika REZGUI, maire de Chilly Mazarin (91), vice-présidente de l'AMF et Frédéric MASQUELIER, maire de Saint-Raphaël (83).

Transfrontalier : comment aller plus loin dans ses projets ?

L'action de la police nationale dans la sécurité au quotidien

Quelle décentralisation ?

Avant de n'être plus qu'un simple débat sur la répartition des compétences et ses moyens afférents, l'intention décentralisatrice était avant tout, en rapprochant la décision du citoyen, une réelle ambition d'efficacité et de démocratisation des politiques publiques, à travers la proximité avec ses représentants, mais également du lien entre fiscalité et action publique et de la capacité du citoyen à peser sur les orientations, au moins à chaque élection. Dans un contexte marqué par une tendance recentralisatrice, un affaiblissement de l'État dans les départements et un déficit public croissant qui remet en question l'efficacité des dépenses publiques, il est évident que l'élan initial donné aux collectivités locales par les différentes lois de décentralisation s'est essoufflé. Pire encore, face à des difficultés à gérer ses propres choix, certains parleraient de ses propres erreurs, les administrations centrales et les ministères, n'ayant jamais totalement accepté la décentralisation, ont organisé un "match retour". Ce mouvement s'appuie sur un État de plus en plus normatif, un assèchement de l'autonomie fiscale et financière, et une mise en cause publique des compétences et des responsabilités des collectivités territoriales notamment dans les dérives des comptes publics. Convaincus que les collectivités locales sont la solution et non le problème, il est temps de dessiner les contours d'un nouveau mouvement décentralisateur. Mais plutôt que de viser un improbable idéal, il s'agit peut-être de proposer de manière pragmatique ce qui est souhaitable et réalisable. La décentralisation doit être ainsi repensée non pas comme un simple transfert de compétences, mais comme un véritable projet politique souhaitant renouer avec le contrat social aujourd'hui affaibli. C'est à cette condition que les collectivités locales pourront pleinement jouer leur rôle de leviers de développement, de réponses aux défis du moment notamment de transition écologique et de cohésion sociale.

Séquence 1 : Une décentralisation sous tension (état des lieux) : échec et complexification Depuis plus de 20 ans le processus de décentralisation s'est inversé : montée en puissance du contrôle a priori exercé par la norme nationale sur les décisions locales, nationalisation d'impôts locaux (la TP puis suivront la TH et la CVAE), ainsi que des transferts implicites de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, souvent sans les moyens adéquats pour les exercer. Ce mouvement s'accompagne d'une mise à distance progressive de l'État dans les territoires, réduisant sa présence physique (services, agents, guichets) au profit d'un pilotage à distance. Pour les élus locaux, cette évolution renforce le sentiment d'impuissance, pris entre des responsabilités accrues et des marges de manœuvre de plus en plus contraintes.

Séquence 2 : Quelles propositions concrètes (marges de manœuvre) pour une décentralisation plus efficace ? Quelles pistes pour rééquilibrer les relations entre l'État et les collectivités : quels seraient les termes d'un contrat de confiance ? Comment redonner aux collectivités territoriales une véritable autonomie fiscale et à quelles conditions (y compris en termes de péréquation) ? Un pacte financier pluriannuel est-il possible ? Quelle simplification administrative pourrait être réellement envisagée (renforcement du pouvoir des préfets, pouvoir réglementaire local, réduction des normes nationales, etc.) ? Comment lutter contre l'enchevêtrement des compétences entre État, régions, départements, intercommunalités et communes ? Une définition plus claire des responsabilités de chaque échelon est-elle nécessaire voire possible ? Faut-il revoir l'organisation territoriale ?

Avec les interventions pressenties de : Françoise GATEL, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation Boris RAVIGNON, maire de Charleville-Mézières (08), président de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole Eric KERROUCHE, sénateur des Landes, chercheur CNRS, CEVIPOF Karine TRAVAL-MICHELET, maire de Colomiers (31), vice-présidente de Toulouse Métropole Géraldine CHAVRIER, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne Christophe ÉOCHE-DUVAL, conseiller d'État et essayiste Brice SOCCOL, politologue et essayiste

Forum animé par Ariane CRONEL, journaliste

Forum co-présidé par Guy GEOFFROY, maire Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF, président de l'association des maires de Seine-et-Marne et Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse (01), président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Prévention en santé : la commune, un acteur incontournable en capacité d'agir

La prévention en santé est un facteur indéniable de réduction, à terme, du recours aux soins. De plus, 70% des déterminants de la santé dépendent de facteurs sociaux-économiques et environnementaux et l'accès à une offre de soins seulement à hauteur de 15%. Au regard de leurs compétences, de leur approche décloisonnée, de leur capacité à faire travailler de concert l'ensemble des acteurs, mais aussi de leur connaissance fine de la population, les maires sont en capacité d'agir à de multiples titres en matière de prévention avec une attention particulière envers les publics dits fragiles.

Séquence 1 : Agir positivement sur les déterminants de la santé Par l'accès à une offre sportive, à une alimentation saine dès le plus jeune âge, à une ville marchable avec des espaces verts ou encore à des logements salubres, les maires agissent au quotidien pour favoriser la santé de leurs administrés. Le contrat local de santé se révèle être un outil important en matière de prévention.

Séquence 2 : Prévenir et dépister Les cancers sont le premier sujet de préoccupation en matière de santé des citoyens (selon une enquête conduite par l'Institut national du Cancer) qui considèrent par ailleurs que la détection précoce et le dépistage devraient être une priorité des pouvoirs publics. Considérant que détectées suffisamment tôt les effets de certaines maladies peuvent être atténués, les maires, en lien avec les acteurs de santé, du médico-social mais aussi du social et les associations, agissent en faveur des politiques de prévention notamment par l'organisation de campagnes de sensibilisation et de dépistage, au plus près de la population.

Avec les interventions pressenties de : Daniel FASQUELLE, maire du Touquet-Paris-Plage (62) Emmanuelle GAZEL, maire de Millau (12) Caroline HOUSSIN-SALVETAT, maire d'Avrillé (49) Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06), co-président groupe de travail alimentation de l'AMF Nathalie PRUNIER, adjointe au maire de Colmar (68) Agnès BUZYN, ancienne ministre de la Santé Philippe BERGEROT, président de la Ligue nationale contre le cancer Marguerite CAZENEUVE, directrice déléguée de la gestion et de l'organisation des soins de la CNAM Jean-François MOREUL, président de la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Forum co-présidé par Frédéric CHÉREAU, maire de Douai (59) et Claire PEIGNÉ, maire de Morancé (69), présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité – Rhône et Métropole de Lyon, co-présidents de la Commission Santé.

La gestion des incivilités, une sensibilisation par les négociateurs du GIGN

Les enfants au cœur des violences intra-familiales

Les rencontres des secrétaires généraux de mairie

Après l'organisation de quatre rencontres régionales, à Dignes, Colmar, Brest et Le Teich depuis 2023, l'AMF en partenariat avec le CNFPT a souhaité consacrer une rencontre nationale des secrétaires généraux de mairie sur une journée lors du 107^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité. Quatre années après la publication des 26 propositions de l'AMF pour la revalorisation et l'attractivité du métier de secrétaire de mairie et deux années après celle de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, cette rencontre a pour but de faire un bilan des évolutions et partager l'état de réflexion vis-à-vis du métier de secrétaire général de mairie tant concernant les compétences que le statut. Plusieurs moments viendront rythmer cette journée. La matinée sera consacrée aux débats avec deux tables rondes sur : • L'évolution de ce métier et les besoins qui en découlent, notamment en matière de formation, d'organisation et d'environnement de travail ; • L'ensemble des évolutions législatives et réglementaires, notamment sur le contenu des différents décrets d'application publiés au Journal officiel du 17 juillet 2024. Elles permettront de mettre en avant ce qui fait consensus, les éléments qui font encore débat, les évolutions réglementaires attendues et leur impact concret, vus par les acteurs concernés sur le terrain. L'après-midi sera consacré à un webinaire portant sur l'actualité juridique des petites et moyennes collectivités. De courtes interventions d'experts suivies systématiquement d'un temps de questions/réponses avec le public, permettront de revenir sur les principales récentes évolutions intervenues dans les domaines de compétences des secrétaires généraux de mairie : finances, ressources humaines, état civil, élections, assemblées, urbanisme, police du maire, gestion locale, intercommunalité, etc.

Séquence introductive : présentation de l'étude « conditions de travail des secrétaires généraux de mairie, développement du réseau départemental » par Olivier DUCROCQ, président de l'association nationale des directeurs et directeurs-adjoints des centres de gestion (ANDCDG)

Table Ronde 1 : « Les contours du métier de secrétaire général de mairie » Au sein des communes rurales, les secrétaires généraux de mairie jouent un rôle pivot en tant que collaboratrices et collaborateurs privilégiés voir uniques du maire. Leur rôle peut fortement varier d'une commune à l'autre, en fonction des situations géographiques (montagne, littoral, etc.), économiques (touristiques, agence postale, etc.), du nombre d'employeurs. Le rôle du secrétaire général de mairie est impacté par l'intercommunalité, le développement du numérique, la mise en place des maisons France Services, etc. En réaction aux résultats de l'enquête présentée juste avant, cette table ronde aura pour but de poser un bilan de l'évolution de ce métier et de ses perspectives d'évolution.

Avec les interventions pressenties de : Chantal GANTCH, maire de Savignac de l'Isle (33) Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la Communauté de communes des Collines du Perche (41) Flavien NEUVY, maire de Cébazat (63), président de l'association des maires du Puy-de-Dôme Ludovic ROCHETTE, maire de Brognon (21), président de l'association des maires de Côte-d'Or Patricia HAMON, présidente de l'association des secrétaires généraux de mairie de France (SGMF), secrétaire générale de la commune de HERM (09)

Table Ronde 2 : « Le cadre juridique du métier de secrétaire général de mairie » Depuis les 26 propositions de l'AMF en 2021, le cadre juridique applicable aux secrétaires généraux de mairie a fait l'objet de nombreuses évolutions notamment à travers la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 et ses quatre décrets d'application du 17 juillet 2024. Cette table ronde aura pour objet de revenir sur cette réforme, de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion. Avec les interventions pressenties de : Christophe IACOBBI, maire d'Allons (04) Marielle MURET-BAUDOIN, maire de Noyal-sur-Vilaine (35), présidente de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine Sylvain TANGUY, maire du Plessis-Pâté (91), vice-président du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne Yannick NICOLE, présidente de l'association des secrétaires généraux de mairie d'Ille-et-Vilaine Cédric VIAL, sénateur de la Savoie (73) **Synthèse des échanges par Murielle FABRE et Yohann NEDELEC**

[Compte rendu](#)

Rencontre co-présidée par Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF et Yohann NEDELEC, adjoint au maire de Brest, président du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), co-présidents de la commission FPT et RH

Faire face au recul du trait de côte : les maires seuls au monde !

Il faut le réaffirmer : le bloc communal littoral ne pourra pas payer seul le recul du trait de côte, phénomène aggravé par le réchauffement climatique et la récurrence d'autres événements majeurs tels que la submersion marine et les inondations. Les élus et l'ensemble des acteurs se sont accordés dans le cadre du Conseil national du trait de côte depuis plus d'un an pour acter la demande selon laquelle le recul du trait de côte doit relever d'une stratégie nationale assise sur un financement pérenne relevant de la solidarité nationale, versé sur un Fonds spécifique qui serait géré conjointement par des représentants des élus locaux et des représentants de l'Etat. Aujourd'hui la liste des communes concernées par le décret-liste du 29 avril 2022 n'est pas figée et sera évolutive, nombre de communes décidant de plus, sans attendre leur inscription ou vouloir le faire, de réaliser leur propre diagnostic et de s'engager dès à présent dans des stratégies locales de renaturation ou de recomposition du littoral. Mais les moyens en face n'existent pas. Conscientes des enjeux majeurs et des responsabilités qui pèsent sur elles, la question de leur capacité à agir devient prioritaire, et sans financements à la hauteur des besoins urgents liés au réaménagement de ces zones, ce sont les habitants du littoral et le secteur économique qui en seront redevables. Le PLF 2026 doit maintenant apporter des réponses donnant une vision pluriannuelle aux stratégies locales. Ce forum visera à objectiver les besoins et dresser l'impact à venir de l'inaction.

Séquence 1 : Etat des lieux d'une responsabilité pesant sur les communes touchées par l'érosion Il s'agira de dresser le constat des obligations pesant sur les communes et intercommunalités, des responsabilités en cause et des enjeux à la fois de l'inaction mais aussi de l'action. L'état des lieux traitera également des propositions du Conseil national du trait de côte et de leur réception dans le cadre du PLF 2026.

Séquence 2 : Quels moyens à prévoir alors que le gouvernement s'engage dans un programme d'action ambitieux au titre du 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique A travers des retours d'expérience concrets cette séquence permettra d'objectiver les moyens à la fois techniques, financiers ou encore organisationnels qui sont nécessaires aux communes et intercommunalités pour agir sur l'érosion littorale dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Avec les interventions pressenties de : Emmanuel ALZURI, maire de Bidart (64) Yseult BUTCHER, maire de Hao (987) Robert CRAUSTE, maire du Grau-du-Roi (30) Stéphane LE DOARÉ, maire de Pont-l'Abbé (29) Sophie PANONACLE, députée de Gironde, présidente du Comité National du Trait de Côte Sébastien DUPRAY, directeur de la Direction technique Risques , Eaux, Mer du CEREMA

Forum animé par Christophe ROBERT, journaliste

[Compte rendu](#)

Forum co-présidé par Dominique CAP, maire de Plougastel-Daoulas (29), président de l'Association des maires du Finistère, co-président du GT Littoral et Jean-Charles ORSUCCI, maire de Bonifacio (2B), président de l'ANEL

11:15 Point-info - *Salle Démocratie*

Produire son énergie en boucle locale

L'autoconsommation collective en circuit fermé représente pour les collectivités un levier concret de transition énergétique locale. Elle permet de mutualiser la production d'énergie renouvelable entre bâtiments publics, logements et entreprises, tout en maîtrisant les coûts. Ce modèle favorise la résilience énergétique des territoires face à la volatilité des prix et incarne également une démarche coopérative et citoyenne, ancrée dans l'économie locale. Enfin, elle soulève des enjeux juridiques et contractuels nouveaux pour les collectivités, entre cadre de la commande publique, partenariats et gestion du domaine.

Avec les interventions pressenties de: Laurent FAVREAU, maire de Venansault (85), président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV), Dominique RAMARD, maire de Saint Juvat (22), président du syndicat d'énergie des Côtes d'Armor et président de la SEM énergie

Point-info proposé en partenariat avec la FNCCR

Point-info présidé par Christian MÉTAIRIE, maire d'Arcueil (94), co-président de la commission Transition écologique, vice-président de l'AMF

11:30 Agora - *Agora 1*

Quels outils de prévention de la délinquance pour les maires ?

12:00 Agora - *Agora 2*

Le Grand Quiz des Maires de France

12:30 Buffet - *Salon Décentralisation*

Buffet des maires offert par La Poste Groupe et La Banque Postale

14:00 Clôture - *Le Grand Forum*

Séance solennelle de clôture

Message de Pascal Vittori, président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie [Voir la vidéo](#)

Lecture de la résolution générale du 107e Congrès par André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF [Voir la vidéo](#)

Intervention de David Lisnard, président de l'AMF [Voir la vidéo](#)

Allocution de Sébastien Lecornu, Premier ministre [Voir la vidéo](#)

14:00 Forum - *Salle Nation*

Webinaire Secrétaires de mairie

De courtes interventions d'expertes suivies systématiquement d'un temps de questions/réponses avec la salle permettront de revenir sur les principales évolutions intervenues, depuis un an, dans les domaines de compétences des secrétaires généraux de mairie : finances, ressources humaines, état civil, élections, assemblées, urbanisme, police du maire, gestion locale, intercommunalité, etc.

[Télécharger le support de présentation du webinaire](#)

[Télécharger le livret ressource du webinaire](#)

- test

test

test
test

- Grand auditorium

Décentralisation et pouvoirs locaux

Les outils à la main des maires pour agir sur l'offre de soins

Selon un sondage de l'institut CSA, commandé par France Assos Santé, la principale fédération de patients, sur les attentes des Français à l'égard de leurs élus locaux, la santé s'est imposée comme la première préoccupation (pour 70 % d'entre eux). Loin d'être symbolique, le rôle du maire se révèle essentiel pour maintenir et développer une offre de soins au profit de ses habitants. Les réformes récentes le positionnent d'ailleurs comme un réel acteur de santé publique. Maisons de santé pluriprofessionnels, centres de santé, contrat local de santé, communautés professionnelles de santé, journées solidaires, réforme de la 4ème année de médecine générale et arrivée des docteurs juniors... sont autant de dispositifs en partie à la main du maire dont l'engagement est reconnu comme un facteur important pour favoriser le lancement et surtout la pérennité des projets. Ce forum a vocation à présenter un panel d'outils à la main du maire pour agir sur l'offre de soins mais aussi les partenaires sur lesquels il peut s'appuyer localement.